

Bienvenue à la Banque Nationale

Guide de migration des produits et services – Entreprises



Le prochain chapitre.



Bienvenue!

Nous sommes fiers de vous accueillir à la Banque Nationale^{MD} et de débiter ce nouveau chapitre ensemble. Ce guide de migration des produits et services vous aidera à migrer de la Banque canadienne de l'Ouest^{MD} (CWB^{MD}) à la Banque Nationale. Une version en ligne est également disponible à **bienvenue.bnc.ca/entreprises/guide**.

Ce guide vous aidera à comprendre la migration de vos produits et services et à évaluer l'incidence sur vos services bancaires courants. Il explique comment les comptes, les produits de prêt et de crédit-bail, les services de gestion de trésorerie et les services internationaux migreront et présente les différents outils bancaires en ligne qui seront bientôt à votre disposition.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à consulter le site **bienvenue.bnc.ca/entreprises**, communiquez avec votre directrice ou directeur de compte ou votre centre bancaire local, ou appelez le Centre d'expérience client (CEC) au 1 844 394-4494 (sans frais), et nous serons heureux de vous aider.

Nous sommes engagés à rendre votre expérience de migration aussi fluide que possible tout en maintenant le service en lequel vous avez confiance.

Au plaisir d'écrire ensemble notre prochain chapitre.



Table des matières

1. Renseignements généraux

1.1	Migration vers la Banque Nationale du Canada	5
1.1.1	Convention de services bancaires aux entreprises	6
1.1.2	Relevés	7
1.1.3	Déclarations fiscales	7
1.1.4	Couverture de la SADC	7
1.1.5	Plaintes	8
1.2	Gestion bancaire au quotidien à la Banque Nationale.....	9
1.2.1	Carte de débit.....	9
1.2.2	NIP de carte de débit.....	9
1.2.3	Limites quotidiennes de dépôt	10
1.2.4	Périodes de retenue.....	10
1.2.5	Taux de référence.....	10
1.3	Services bancaires en ligne	11
1.4	Services en succursale	12
1.4.1	Dépôts à toute heure	13
1.4.2	Autres dépôts.....	13
1.4.3	Guichet automatique	13
1.5	Paiements et transactions	13
1.5.1	Chèques	14
1.5.2	Virements.....	14
1.5.3	Télévirements	14
1.5.4	Remises gouvernementales	15
1.5.5	Paiements (paiements de factures/autres fournisseurs).....	15
1.5.6	Débets préautorisés.....	15
1.5.7	Dépôts directs	15
1.5.8	Traites bancaires.....	15
1.5.9	Coffrets de sûreté	15
1.6	Nous joindre	16



Table des matières

2. Comptes de dépôt pour entreprises

2.1 Protection contre les découverts.....	17
2.2 Comptes courants.....	17
2.3 Comptes épargne	26
2.4 CPG et dépôts à terme.....	27

3. Cartes de crédit pour entreprises

4. Prêts et crédit-bail

4.1 Crédit d'exploitation.....	33
4.2 Crédit à terme	36

5. Services de gestion de trésorerie

5.1 Entrée de fonds.....	39
5.2 Sorties de fonds	48

6. Services internationaux

6.1 Comptes en devise étrangère et opérations de change.....	58
6.2 Services de commerce international.....	62



1. Renseignements généraux

1.1 Migration vers la Banque Nationale du Canada

Dans le cadre de notre acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (CWB), nous sommes heureux de vous accueillir en tant que cliente ou client de la Banque Nationale du Canada (Banque Nationale). Vos produits et services de la CWB seront transférés à la Banque Nationale ou à ses filiales selon le calendrier de migration.

La migration des clientes et clients se fera par vagues et des documents seront fournis pour préparer et appuyer votre migration, notamment :

- › Une **lettre de migration** contenant des renseignements détaillés, y compris les dates de migration, et le présent guide de migration des produits et services
- › Le site Web de la migration à bienvenue.bnc.ca
- › Des communications relatives à l'adhésion aux services bancaires en ligne (par courriel)

Vous pourriez également recevoir d'autres communications sur des produits et services spécifiques que vous détenez.

Veuillez noter que les renseignements présentés dans le présent guide concernent les produits et services bancaires aux entreprises de la CWB et portent sur des produits et services que vous pouvez détenir ou non. Vous trouverez également des exemplaires des ententes relatives à tous les produits et services de la Banque Nationale mentionnés dans le présent guide, ainsi que le *Guide de tarification des Services bancaires aux entreprises* de la Banque Nationale à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux.

Une fois que vous aurez migré, votre tarification actuelle pour les produits et services bancaires aux entreprises pourrait changer. Toutefois, à titre d'**offre de bienvenue**, vous bénéficierez de certaines exemptions de frais pendant au moins 12 mois après la date de votre migration, incluant notamment sur les forfaits mensuels, les transactions électroniques de débit ou de crédit, les dépôts numériques de chèques (guichets automatiques, mobiles ou numériseurs) et le service de traitement de certains paiements électroniques, comme les remises gouvernementales¹. Nous vous aviserons avant la fin de toute période d'offre de bienvenue.

À la suite de l'acquisition de la CWB par la Banque Nationale, certains renseignements personnels, y compris les coordonnées des représentants autorisés de votre organisation, sont maintenant détenus par la Banque Nationale et ses filiales, selon le cas. La Banque Nationale peut utiliser ces renseignements pour envoyer des mises à jour, des offres promotionnelles et d'autres communications pertinentes à votre organisation ou à ses représentants. La Banque Nationale s'engage à protéger les renseignements personnels et à les traiter conformément à sa Politique de protection des renseignements personnels à bnc.ca/politique-de-confidentialite.

Avis de sécurité important

La Banque Nationale ne communiquera jamais avec vous proactivement par téléphone, texto ou courriel pour vous demander vos renseignements bancaires, en particulier votre code de vérification à usage unique, votre NIP, votre mot de passe ou vos identifiants de connexion. De plus amples renseignements sur les comportements interdits, le code et les engagements sont disponibles à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux.

Si vous recevez un appel inattendu d'une personne prétendant être de la Banque Nationale ou de la CWB :

1. Ne lui communiquez aucune information ;
2. Obtenez des renseignements sur l'appelant ;
3. Dites à l'appelant que vous allez vérifier ses renseignements ;
4. Mettez fin à l'appel ;
5. Communiquez avec la Banque Nationale au 1 888 835-6281 ou avec votre directrice ou directeur de compte de la CWB en utilisant un numéro de téléphone de confiance pour vérifier les renseignements.

¹ La Banque Nationale s'engage à offrir des tarifs conformes à vos contrats personnalisés existants. Veuillez contacter votre directrice ou directeur de compte pour toute question particulière relative à la tarification à la suite de la migration de vos comptes et/ou services.



1.1.1 Convention de services bancaires aux entreprises

Au moment de la migration, les modalités actuelles de votre compte d'entreprise auprès de la CWB seront remplacées par la *Convention de services bancaires aux entreprises* de la Banque Nationale à bnc.ca/convention-entreprise.

Cette convention définit les conditions générales régissant nos services bancaires, y compris tout compte bancaire détenu à la Banque Nationale ainsi que les services bancaires à distance. En ce qui concerne certains produits et services bancaires, ce guide peut renvoyer vers un guide de l'utilisateur et d'autres documents. Chacun de ces documents peut contenir des modalités particulières et vous devez vous y conformer comme si elles faisaient partie intégrante de ce contrat.

Vos délégations et vos pouvoirs de signature actuels seront reportés dans vos nouveaux comptes, et la Banque Nationale se fiera aux signataires autorisés inscrits au dossier de la CWB. Si vous souhaitez nous donner des instructions différentes, veuillez communiquer avec votre directrice ou directeur de compte.

À la Banque Nationale, les pouvoirs de signature pour les comptes d'entreprise entrent dans trois catégories différentes et sont habituellement définis dans les documents d'ouverture de compte.

Toute personne désignée pour vous représenter comme :

- › un administrateur ou un dirigeant,
- › un propriétaire, ou
- › un commandité, un fiduciaire ou un exécuter/administrateur du bien d'autrui,

ayant chacune le pouvoir de signature et étant identifiée comme telle dans les dossiers de la CWB sera considérée comme une personne autorisée à signer la demande d'ouverture et de modification d'un compte et à signer les conventions relatives à l'utilisation des services bancaires (section 4.1 de la demande standard d'ouverture de compte de la Banque Nationale). Un tel représentant est appelé ci-dessous « représentant général ».

Tout représentant que vous avez désigné comme *Account Signing Officer* (signataire autorisé) sera considéré comme une personne autorisée à signer et endosser des effets et autres instruments (section 4.2 de la demande de la Banque Nationale). En ce qui concerne vos représentants autorisés à signer des conventions d'emprunt (section 4.3 de la demande de la Banque Nationale), ils seront identifiés par votre directrice ou directeur de compte au moment de votre prochaine demande d'emprunt, du renouvellement de crédit ou d'un prochain événement de crédit.

Les pouvoirs de chacune de ces trois catégories sont décrits plus en détail dans les déclarations des clientes et clients énoncées aux paragraphes 20e), f) et g) de la *Convention de services bancaires aux entreprises*.

Veuillez noter que les modalités standards de la Banque Nationale prévoient que toute personne nommée dans le formulaire de demande d'ouverture de compte comme étant autorisée à signer le formulaire de demande d'ouverture de compte et les conventions relatives à l'utilisation des services bancaires est automatiquement désignée comme un administrateur pour l'utilisation de nos services bancaires à distance. Toute personne désignée par vous comme représentant général et signataire autorisé peut donc obtenir l'accès initial aux services en ligne de la Banque Nationale, ce qui lui permet de gérer les autorisations de paiements et de transactions.

Pour plus de détails sur le rôle d'un administrateur, veuillez consulter l'article 1 de la *Convention de services bancaires aux entreprises* (partie 2).



1.1.2 Relevés

Tous les relevés de compte de la CWB seront remplacés par des relevés de compte de la Banque Nationale à la date de migration ou à une date ultérieure. Afin de faciliter la consultation de l'historique de vos comptes antérieurs CWB, il est toujours préférable d'enregistrer ou d'imprimer vos relevés. La Banque Nationale pourra vous fournir, sur demande, l'historique de vos relevés de comptes électroniquement. Pour en savoir plus sur nos frais de relevé standards, veuillez consulter notre *Guide de tarification des Services bancaires aux entreprises* à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux.

- › Relevés de compte électroniques : Vous pourrez consulter et télécharger des relevés (y compris des images de chèques) si vous êtes inscrit aux services bancaires en ligne de la Banque Nationale.
- › Relevés de compte papier : Lorsque vos produits et services seront transférés à la Banque Nationale, vous continuerez de recevoir des relevés papier (sans les images de chèques) pour vos comptes s'il s'agit de votre mode de réception actuel. Pour certains produits, seuls des relevés papier peuvent être fournis par la Banque Nationale. L'adresse postale actuelle de chacun de vos relevés de la CWB sera l'adresse utilisée pour envoyer les relevés de compte après la migration; veuillez donc vous assurer qu'elle est à jour. Si ce n'est pas le cas, veuillez en informer votre directrice ou directeur de compte ou appelez votre centre bancaire local de la CWB.
- › Veuillez noter que la Banque Nationale ne fournit pas de relevés consolidés de vos produits.

Veuillez noter que si vous avez demandé à recevoir vos relevés de compte par voie électronique, vous consentez à ce que nous fournissions tous les documents et toutes les communications par voie électronique. Vous pouvez en tout temps retirer votre consentement à la transmission de documents et de communications au système d'information désigné. Pour en savoir plus sur le consentement à la transmission électronique de documents, notamment votre droit de donner ou non votre consentement, veuillez consulter notre *Convention de services bancaires aux entreprises* à bnc.ca/convention-entreprise.

1.1.3 Déclarations fiscales

Pendant la période de migration, vos relevés d'impôt seront émis en deux parties. Si vous migrez en 2025, vous recevrez des relevés d'impôt de la CWB couvrant la période précédant votre migration et un deuxième relevé d'impôt pour 2025 de la Banque Nationale couvrant la période suivant votre migration. Si le montant des intérêts reçus avec la CWB ou la Banque Nationale est de moins de 50,00 \$, aucun relevé d'impôt ne sera émis. Les années suivantes, c'est la Banque Nationale qui fournira les relevés d'impôt.

1.1.4 Couverture de la SADC

La Banque Nationale est membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), une société d'État fédérale qui protège vos dépôts jusqu'à concurrence de 100 000 \$ dans les institutions membres de la SADC. Il s'agit d'un service gratuit et automatique auquel la clientèle n'a pas besoin de s'inscrire.

La protection applicable ne peut pas dépasser 100 000 \$ par déposante ou déposant et par catégorie de dépôts dans la même institution financière, peu importe la devise.

Vos dépôts à la CWB et à la Banque Nationale sont assurés séparément jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par déposante ou déposant et par catégorie, comme si l'acquisition n'avait pas eu lieu. Le montant de la protection distincte pour ces dépôts s'appliquera pendant une période de deux ans à compter de la date de l'acquisition.

Par conséquent, les dépôts admissibles à la CWB avant la fusion continuent d'être protégés séparément, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par catégorie pour une période de deux ans après la fusion, ou dans le cas des dépôts à terme, jusqu'à l'échéance (ou le rachat). Toutefois, le montant de la protection distincte est réduit par les retraits effectués à partir de ces dépôts distincts, ou lorsque les dépôts à terme arrivent à échéance ou sont rachetés.

Pour obtenir plus de détails sur la couverture de la SADC après l'acquisition, veuillez consulter le site bienvenue.bnc.ca/sadc.

Pour en savoir plus sur l'assurance-dépôts, consultez bnc.ca/sadc ou le site Web de la SADC à sadc.ca.



1.1.5 Plaintes

Règlement des plaintes

Nous sommes déterminés à répondre à toute insatisfaction que vous pourriez éprouver. Notre processus de règlement des plaintes en trois étapes assure que vos préoccupations sont entendues et traitées rapidement. Pour obtenir tous les détails sur le processus, veuillez consulter notre document de *Règlement des plaintes* à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux.

Vous pouvez également obtenir de plus amples renseignements au moyen des méthodes suivantes :

- › Communiquer avec votre **directrice ou directeur de compte**
- › Se rendre dans une **succursale de la Banque Nationale ou un centre bancaire CWB converti**
- › Appeler le **1 888 835-6281** (sans frais)

Étape 1 : Présentez une plainte au service approprié en communiquant avec votre directrice ou directeur de compte ou en visitant une succursale de la Banque Nationale.

Étape 2 : Vous pouvez demander une révision de votre plainte en communiquant avec le Bureau de révision des plaintes clients de la Banque Nationale à revisionplainte@bnc.ca.

Étape 3 : Si vous n'êtes pas satisfait de la décision du Bureau de révision des plaintes clients ou si votre plainte n'a pas été réglée dans les **56 jours calendaires**, vous pouvez la transmettre à l'**organisme externe de traitement des plaintes** affilié à la Banque Nationale pour un examen indépendant :

Ombudsman des services bancaires et d'investissement

20, rue Queen Ouest, bureau 2400, case postale 8
Toronto (Ontario) M5H 3R3
Numéro de téléphone sans frais : 1 888 451-4519
Site Web : www.obsi.ca/fr
Courriel : ombudsman@obsi.ca

Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)

L'ACFC supervise la conformité de toutes les institutions financières fédérales aux lois fédérales sur la protection du consommateur. En tout temps, si vous avez une plainte concernant un manquement possible aux dispositions relatives aux consommateurs prescrites par les lois fédérales qui régissent les banques ou les sociétés de fiducie et de prêt, ou aux dispositions d'un engagement public ou d'un code volontaire, vous pouvez communiquer avec l'ACFC :

Agence de la consommation en matière financière du Canada

427, avenue Laurier Ouest, 6^e étage
Ottawa (Ontario) K1R 1B9
Téléphone : 1 866 461-3222
Site Web : acfc-fcac.gc.ca



1.2 Gestion bancaire au quotidien à la Banque Nationale

1.2.1 Carte de débit

À la Banque Nationale, nous nous efforçons de rendre votre expérience bancaire aussi sécuritaire que possible. Votre carte de débit de la Banque Nationale (appelée Carte-Client Entreprise) permet à votre entreprise d'accéder à un maximum de trois comptes bancaires en tout temps pour effectuer des transactions à un guichet automatique ou des achats auprès de commerçants.

Veuillez noter que la Banque Nationale ne fait pas partie du réseau THE EXCHANGE^{MD} pour les services aux entreprises et qu'il ne sera plus possible de déposer des fonds dans votre compte d'entreprise au moyen de l'un de ces guichets automatiques.

De plus, vous n'aurez pas besoin d'une carte de débit pour accéder à la plateforme bancaire en ligne de la Banque Nationale.

Aux fins du présent document, le terme « compte courant » est utilisé pour parler des comptes d'opérations, d'entreprise et chèques, qui sont traités comme équivalents.

Si vous avez actuellement une carte de débit active de la CWB, vous recevrez une nouvelle Carte-Client Entreprises de la Banque Nationale. Vous recevrez aussi votre NIP dans un envoi postal distinct. Si votre entreprise a plusieurs cartes de débit, nous vous enverrons chaque carte et NIP séparément à l'adresse figurant à votre dossier. Pour faciliter la communication, les quatre derniers chiffres de la carte de débit CWB correspondante seront clairement indiqués dans chaque enveloppe.

Si votre carte de débit a été perdue ou volée, vous pouvez l'annuler et en demander une nouvelle en appelant le Centre d'expérience client (CEC) de la Banque Nationale au 1 844 394-4494 (sans frais). Si vous appelez de l'extérieur de l'Amérique du Nord, communiquez avec nous par téléphone à frais virés au 514 394-4494. Veuillez noter que des frais peuvent s'appliquer si vous appelez à partir d'un téléphone cellulaire.

1.2.2 NIP de carte de débit

Avant la migration et pour chaque carte de débit de la CWB que vous avez actuellement, vos instructions relatives au NIP seront postées dans un courrier distinct que vous recevrez quelques jours avant vos nouvelles cartes de débit de la Banque Nationale correspondantes. Pour faciliter la transition, les quatre derniers chiffres de la carte de débit correspondante de la CWB que vous avez actuellement seront indiqués clairement sur tout courrier que vous recevrez pour votre NIP.

Ce n'est qu'après la migration que vous pourrez activer votre ou vos cartes de débit en effectuant votre première transaction à un guichet automatique ou à un terminal de commerçant au moyen du NIP que vous avez reçu. Si vous souhaitez modifier votre NIP, vous pouvez le faire à un guichet automatique de la Banque Nationale. Veuillez consulter la lettre de migration pour en savoir plus sur la migration des services bancaires aux entreprises de la CWB à la Banque Nationale.

Pour obtenir la liste complète des guichets automatiques de la Banque Nationale, veuillez consulter notre localisateur à localisateur.bnc.ca.



1.2.3 Limites quotidiennes de dépôt

Les limites quotidiennes de dépôt de chèques pour les transactions électroniques et par carte de débit sont les suivantes :

- › La limite quotidienne de dépôt est de 999 999,99 \$ au guichet automatique pour une carte de débit physique.
- › La limite quotidienne pour les dépôts mobiles est de 1 000 000,00 \$.
- › La limite de dépôt quotidienne standard est de 5 000 000,00 \$ pour les dépôts par numériseur, bien que des limites plus élevées puissent être offertes aux clientes et clients admissibles.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter bnc.ca/aide-entreprise ou appeler le Centre d'expérience client (CEC) de la Banque Nationale au 1 844 394-4494. Si vous avez besoin d'une augmentation de la limite après la migration de vos comptes, veuillez communiquer avec votre directrice ou directeur de compte.

1.2.4 Périodes de retenue

Notre *Politique relative à l'accès aux fonds* décrit les conditions minimales qui s'appliquent lorsque vous déposez un chèque ou tout autre type d'effet en succursale, au guichet automatique ou par dépôt numérique.

Tout montant crédité à votre ou vos comptes peut être retenu jusqu'à ce qu'une période se soit écoulée au cours de laquelle la Banque Nationale croit que l'instrument a été payé ou jusqu'à ce que le montant du transfert ait été reçu.

En fonction du montant et de la méthode de dépôt ainsi que du pays de l'établissement financier duquel provient le dépôt, la période de retenue peut varier :

- › De 0 à 8 jours ouvrables pour les chèques et autres effets admissibles en dollars canadiens provenant d'une institution financière située au Canada.
- › Jusqu'à 25 jours ouvrables pour les chèques et autres effets en dollars américains provenant d'une institution financière située au Canada ou aux États-Unis.

Les chèques libellés dans d'autres devises ne sont acceptés qu'en perception. Les fonds sont crédités à votre compte seulement lorsque la Banque Nationale reçoit le paiement du chèque.

Vous pouvez accéder aux fonds une fois la période de retenue terminée. Toutefois, même lorsque la période de retenue des fonds est expirée, rien ne garantit que le chèque déposé soit valide. Si le chèque est refusé ou retourné non payé, votre compte sera débité du montant du chèque ainsi que des frais applicables.

Pour en savoir plus sur notre politique de retenue des chèques, veuillez consulter notre *Politique relative à l'accès aux fonds à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux*.

1.2.5 Taux de référence

Certains taux de référence interbancaires pour les taux variables seront éliminés progressivement et remplacés par les taux de référence pertinents de la Banque Nationale, comme décrit ci-dessous :

- › Le taux d'intérêt de base de la CWB passera au taux d'intérêt de base de la Banque Nationale.
- › Le taux de référence américain de la CWB passera au taux préférentiel US de la Banque Nationale.
- › Le taux d'intérêt de base américain de la CWB passera au taux d'intérêt de base américain de la Banque Nationale.

Après votre migration, vous trouverez les taux de la Banque Nationale à bnc.ca/taux.



1.3 Services bancaires en ligne

Les services bancaires en ligne de la Banque Nationale vous permettent de gérer les paiements des clientes et clients et les paiements aux fournisseurs, que ce soit au Canada ou à l'étranger, et d'accéder aux relevés de compte. Diverses solutions de gestion des comptes clients et fournisseurs peuvent être ajoutées à la plateforme bancaire en ligne en fonction de vos besoins. Accessible par un processus d'identification unique, la plateforme comprend tous les produits de paiement, et les produits et services bancaires de base. Vous bénéficiez d'une meilleure expérience d'ouverture de session, d'une navigation fluide et d'une excellente expérience client.

Votre **lettre de migration** et le **courriel d'adhésion aux services bancaires en ligne** fourniront des renseignements pertinents et détaillés sur le processus d'adhésion numérique.

À quoi s'attendre

- › La Banque Nationale offre une plateforme de gestion de trésorerie unique pour tous les types de clientes et clients. La plateforme bancaire en ligne de la Banque Nationale et son application mobile permettent d'effectuer la gestion de trésorerie (y compris la gestion des transactions) et d'accéder à des produits, services et renseignements bancaires de base.
- › La plateforme bancaire en ligne est accessible au moyen d'un navigateur Web et d'une application mobile, que vous pouvez télécharger sur votre appareil mobile (iOS et Android).
- › Grâce à la plateforme bancaire en ligne de la Banque Nationale, vous pouvez également avoir accès à des transferts sûrs et efficaces de grandes quantités de données et de documents financiers. Veuillez consulter la section **5. Services de gestion de trésorerie** pour en savoir plus.

Les services bancaires en ligne de la Banque Nationale comprennent cinq options de base :

- › **Sommaire du compte** : Cette interface vous permet d'accéder à tous vos comptes et de gérer vos favoris.
- › **Virements**
 - **Virements entre comptes** : Effectuez des virements de fonds en ligne entre vos comptes en dollars canadiens et américains, ainsi qu'en d'autres devises.
 - **Virement Interac^{MD}** : Recevez et envoyez des fonds par voie électronique en tout temps. Les transferts peuvent être effectués avec d'autres entreprises ou avec des clients individuels faisant affaire avec des institutions financières canadiennes.
- › **Paiements**
 - **Paiements de factures** : Solution pour les entreprises qui souhaitent payer des fournisseurs de services publics ou enregistrés par voie électronique.
 - **Paiements de type « autres fournisseurs »** : Meilleure solution pour les entreprises souhaitant payer d'autres fournisseurs, avec les informations bancaires du nouveau fournisseur/bénéficiaire.
- › **Dépôts mobiles** : Cette fonction vous permet de prendre et d'envoyer des images numériques de chèques et d'autres items à l'aide de votre téléphone intelligent.
- › **Remises gouvernementales** : Outil de paiement électronique qui vous permet de payer vos taxes ou remises gouvernementales provinciales et fédérales.

Les services bancaires en ligne permettent d'accéder à d'autres services de gestion de trésorerie simples et complexes :

- › Télévirement
- › Transfert électronique de fonds unique (également appelé *dépôt salaire* dans les services bancaires en ligne)
- › Consolidation des comptes
- › Opérations de change
- › Dépôt numérique avec numériseur
- › Boîte postale
- › Système de boîte aux lettres électronique sécurisée pour transférer des fichiers à destination et en provenance de la Banque Nationale :
 - Virements accélérés
 - Conciliation de chèques
 - Perception de comptes électronique
 - Transfert de fichier électronique (TFE) – Débits préautorisés
 - Transfert de fichier électronique (TFE) – Dépôts directs

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section **5. Services de gestion de trésorerie** ou consultez bnc.ca/entreprises/quotidien-bancaire/services-en-ligne.



Veillez noter les changements suivants à propos de votre expérience bancaire en ligne :

- › Les produits et services bancaires aux particuliers et aux entreprises sont offerts sur des plateformes bancaires en ligne¹ distinctes.
- › Vous pouvez accéder à vos comptes, à vos produits et à vos services d'entreprise au moyen de la plateforme bancaire en ligne, accessible par identification unique, qui comprend tous les produits de paiement et les produits et services bancaires de base.
- › Les comptes épargne de la Banque Nationale ne sont pas utilisés pour les transactions. Par conséquent, tout paiement doit être dirigé vers un compte chèques de la Banque Nationale. Les paiements dirigés vers un Compte placement affaires (compte épargne) ou effectués à partir d'un tel compte seront rejetés, car ce type de compte à la Banque Nationale ne prend en charge que les virements entre comptes (virements entre les différents comptes que vous détenez). Veuillez consulter la section **2. Comptes de dépôt pour entreprises** pour en savoir plus sur les comptes chèques et les comptes épargne de la Banque Nationale.
- › Pour votre sécurité, les jetons SecurID^{MD} (aussi appelés jetons de sécurité physique) sont utilisés comme méthode d'authentification supplémentaire pour approuver tous les téléversements sortants effectués en ligne. Veuillez consulter la lettre de migration pour obtenir de plus amples renseignements.
- › Après l'ajout d'un nouveau fournisseur pour les paiements (autres fournisseurs), les transactions avec ce nouveau fournisseur/bénéficiaire sont bloquées pendant une période de 24 heures.
- › Nous vous encourageons à vous connecter régulièrement à vos services bancaires en ligne pour faire le suivi des transactions, car le système ne fournit pas d'alertes lorsqu'un solde minimal a été atteint.

Pour en savoir plus sur ces fonctionnalités et les autres offres des services bancaires en ligne de la Banque Nationale, consultez bnc.ca/entreprise-enligne et nos démos à bnc.ca/demo-entreprise.

1.4 Services en succursale

Tous les centres bancaires CWB seront progressivement convertis en succursales de la Banque Nationale.

Au moment de la migration, vous accéderez à l'ensemble du réseau de la Banque Nationale et ne pourrez effectuer vos opérations bancaires en personne que dans une succursale de la Banque Nationale. Utilisez notre localisateur de succursale à localisateur.bnc.ca ou inscrivez-vous à nos services bancaires en ligne pour faciliter la gestion de vos comptes et services de la Banque Nationale.

Vous aurez accès aux services au comptoir suivants :

- › Dépôt de billets de banque, de pièces de monnaie et de chèques
 - Veuillez noter que les bordereaux de dépôt doivent être joints aux dépôts. Ces bordereaux sont gratuits et disponibles en succursale ou à bnc.ca/gestion-encaisse. Notre bordereau de dépôt électronique imprimable calcule automatiquement les montants des dépôts.
- › Dépôt en dollars américains (USD)

Veillez noter que, pendant une période limitée, vous aurez la possibilité d'effectuer un téléversement via l'un des centres bancaires CWB convertis en succursales de la Banque Nationale après la migration. Toutefois, nous recommandons d'utiliser le plus tôt possible notre plateforme de services bancaires en ligne pour émettre des téléversements au Canada, aux États-Unis et à l'étranger de façon rapide et pratique. Veuillez noter que les téléversements effectués en ligne nécessitent l'utilisation de jetons SecurID (aussi appelés jetons de sécurité physique) comme méthode d'authentification supplémentaire. Veuillez consulter la **lettre de migration** pour obtenir de plus amples renseignements.

¹ Les représentants autorisés des entreprises clientes de la Banque Nationale qui possèdent un compte pour client particulier doivent utiliser la plateforme bancaire en ligne distincte pour leurs besoins bancaires personnels. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Guide de migration des produits et services – Particuliers*.



1.4.1 Dépôts à toute heure

Le service de dépôt à toute heure de la Banque Nationale ne prend en charge que les dépôts d'espèces et de chèques. Aucune enveloppe n'est disponible dans les succursales pour ces dépôts, seulement des sacs.

1.4.2 Autres dépôts

Si vous utilisez le Service national de dépôt direct de la RBC (NDDS) pour déposer de l'argent comptant et des chèques au comptoir ou au moyen de dépôts de nuit, veuillez noter que ce service sera interrompu au moment de la migration. Nous vous encourageons à commencer à utiliser un autre service de la Banque Nationale, car les dépôts effectués via une succursale de la RBC ne seront plus offerts après la migration. En plus des dépôts en succursale, nous offrons d'autres solutions pertinentes que vous pouvez consulter à la section **5. Services de gestion de trésorerie**. Ces solutions pourraient mieux répondre à vos besoins : dépôt numérique avec numériseur, dépôt mobile ou dépôt dans votre Coffre-fort intelligent (des conditions d'admissibilité s'appliquent).

1.4.3 Guichet automatique

La Banque Nationale offre un réseau de guichets automatiques pour effectuer des dépôts sans enveloppe et des retraits, et accéder à vos comptes. Les dépôts au guichet automatique sont disponibles pour les billets de banque (CAD) et les chèques (CAD) seulement. Veuillez noter que vous avez également la possibilité de payer vos factures au moyen de notre réseau de guichets automatiques.

Dépôts

- › Vous bénéficierez d'un nombre illimité de dépôts de chèques aux guichets automatiques de la Banque Nationale pendant au moins 12 mois après la migration.
- › Il ne sera plus possible d'utiliser un guichet automatique pour déposer des fonds dans votre compte d'entreprise au moyen du réseau THE EXCHANGE. Veuillez utiliser les autres solutions pertinentes pour les dépôts de chèques : les dépôts mobiles ou les dépôts numériques avec numériseur.

Retraits

- › Vous bénéficierez d'une exemption de frais de service de la Banque Nationale pendant au moins 12 mois après la migration pour les retraits au guichet automatique dans le réseau *Interac*^{MD}.
- › Les retraits sur le réseau *Accel*^{MD} ne seront plus disponibles.

Pour obtenir la liste complète des emplacements de guichets automatiques, veuillez consulter le site localisateur.bnc.ca. Pour en savoir plus sur nos frais standards, veuillez consulter notre *Guide de tarification des Services bancaires aux entreprises à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux*.

1.5 Paiements et transactions

- › Vous pourrez accéder à vos nouveaux numéros de compte de la Banque Nationale dans votre profil des services bancaires en ligne avant la date de votre migration et en informer vos fournisseurs de solutions de paiement (p. ex., Payfirma), les bénéficiaires et les payeurs. Toutefois, veuillez noter que tout paiement versé à votre compte de la Banque Nationale ou effectué à partir de celui-ci avant votre date de migration sera rejeté. Consultez la **lettre de migration** pour en savoir plus sur votre migration.
- › Veuillez noter que toute mention concernant les comptes épargne de la CWB et les rejets de paiement (chèques, virements, transferts de fichier électronique) à la section 1.5 ne s'applique qu'aux comptes épargnes de la CWB qui migrent vers le Compte placement affaires. Les comptes épargne qui migrent exceptionnellement vers un compte courant portant intérêt ne feront l'objet d'aucun rejet de transaction. Veuillez consulter la section **2. Comptes de dépôt pour entreprises** pour obtenir plus de détails sur le Compte placement affaires et le compte courant portant intérêt.



1.5.1 Chèques

Les chèques tirés sur les comptes chèques d'entreprise de la CWB et présentés pour paiement jusqu'à six mois après la migration seront acceptés et payés à partir de votre compte à la Banque Nationale.

Les chèques tirés sur un compte épargne de la CWB après la migration seront rejetés.

Les chèques déposés dans un Compte placement affaires (CPA) de la Banque Nationale après la migration seront rejetés, car le CPA ne prend en charge que les virements à destination et en provenance des comptes chèques d'entreprise de la Banque Nationale.

Les images de chèques apparaîtront exclusivement dans les relevés électroniques.

Pour assurer un accès efficace et rapide à vos fonds, nous vous encourageons à utiliser les chèques de la Banque Nationale après la migration. À la Banque Nationale, les chèques peuvent être commandés directement par l'entremise de la plateforme bancaire en ligne ou en appelant le Centre d'expérience client (CEC) de la Banque Nationale au 1 844 394-4494.

1.5.2 Virements

Veillez prendre note de tous les virements postdatés et récurrents à destination et en provenance de vos comptes bancaires de la CWB (y compris les virements entre vos comptes de la CWB). Vous devrez les recréer dans votre compte de la Banque Nationale après la migration. Cela comprend les virements vers/depuis votre compte bancaire de la CWB au sein de la même entité commerciale, vers/depuis différentes entités commerciales et vers/depuis votre compte dans une autre institution financière.

Virement *Interac*

Après votre migration, vous pourrez envoyer et déposer des fonds par Virement *Interac* dans vos comptes chèques de la Banque Nationale exclusivement.

La fonction Demander des fonds *Interac* n'est pas disponible à la Banque Nationale. Vous pouvez demander à votre clientèle d'utiliser un autre mode de paiement ou consultez les renseignements sur la perception de comptes électronique à la section **5. Services de gestion de trésorerie** pour trouver une solution de rechange.

La fonction Dépôt automatique de Virement *Interac* ne sera pas disponible immédiatement à la Banque Nationale. Sauf indication contraire, vous devrez connaître et entrer le mot de passe du virement pour déposer des fonds dans votre compte d'entreprise.

Veillez consulter la section **5. Services de gestion de trésorerie** pour obtenir plus de détails ou communiquez avec votre directrice ou directeur de compte pour discuter de votre admissibilité aux solutions de rechange.

1.5.3 Télévirements

Tout télévirement sortant, qu'il provienne d'une succursale de la Banque Nationale ou de canaux en ligne, devra être émis à partir de vos comptes chèques de la Banque Nationale.

Tous les télévirements entrants acheminés à votre compte chèques de la CWB à partir de la date de migration seront redirigés et crédités dans votre nouveau compte chèques de la Banque Nationale pendant une période de 12 mois après la date de migration.

Tout virement électronique entrant acheminé à votre compte épargne de la CWB à partir de la date de migration sera rejeté.

Votre limite de transaction actuelle pour les télévirements sortants ne sera pas transférée à la Banque Nationale. Si vous souhaitez maintenir votre limite de transaction actuelle, veuillez communiquer avec votre directrice ou directeur de compte avant la migration.

Afin de permettre le crédit rapide des télévirements entrants, veuillez transmettre les renseignements de votre nouveau compte chèques de la Banque Nationale à tous les expéditeurs de télévirements dès qu'ils vous sont communiqués.



1.5.4 Remises gouvernementales

Les paiements seront effectués à partir de vos comptes chèques de la Banque Nationale. Veuillez passer en revue les bénéficiaires de remise gouvernementale et ajouter manuellement tout bénéficiaire manquant après la migration.

Une fois la migration effectuée, la Banque Nationale ne traitera pas les transactions de remises gouvernementales postdatées établies avant la migration.

Veuillez prendre note de toute transaction de remise gouvernementale postdatée actuellement établie avec la CWB, car elle devra être configurée manuellement en ligne après la migration.

1.5.5 Paiements (paiements de factures/autres fournisseurs)

Les paiements de factures peuvent être effectués à partir de vos comptes chèques de la Banque Nationale. Veuillez passer en revue les bénéficiaires, nommés fournisseurs à la Banque Nationale, et ajouter manuellement tout bénéficiaire manquant après la migration.

Si vous ne parvenez pas à trouver un fournisseur qui était disponible auparavant, ce fournisseur pourrait ne pas être encore disponible à la Banque Nationale. La Banque Nationale élargit continuellement son réseau de fournisseurs. Toutefois, si un fournisseur n'est pas disponible, il est recommandé de traiter les paiements par virement électronique, chèque, télévirement ou par l'option « autres fournisseurs » dans la plateforme bancaire en ligne, si possible.

Veuillez prendre note de tous les paiements récurrents et postdatés que vous avez actuellement établis avec la CWB, car ils devront être configurés manuellement en ligne après la migration.

1.5.6 Débits préautorisés

Au moment de la migration et pendant une période de 12 mois après votre migration, tout débit préautorisé de votre compte chèques de la CWB sera débité de votre compte chèques de la Banque Nationale.

Toutes les ententes de débit préautorisé existantes, pour lesquelles vous avez donné à la CWB la permission de porter un débit à votre compte pour des paiements liés à vos comptes et à vos produits de prêt, seront transférées à la Banque Nationale à la date de migration.

Les paiements préautorisés effectués sur votre compte épargne de la CWB à compter de la migration seront rejetés.

1.5.7 Dépôts directs

Pendant une période de 12 mois suivant la migration, tout dépôt direct (par exemple d'un employeur ou d'un organisme gouvernemental) envoyé à votre compte chèques de la CWB sera crédité à votre compte chèque migré à la Banque Nationale.

Les dépôts directs effectués dans votre compte épargne de la CWB à partir de la migration seront rejetés.

1.5.8 Traités bancaires

À compter de la date de migration, les traités bancaires seront émises à partir de votre nouveau compte chèques de la Banque Nationale. Veuillez noter que la Banque Nationale n'offre plus le service de certification des chèques, mais les chèques certifiés et les traités bancaires en circulation de la CWB seront honorés.

1.5.9 Coffrets de sûreté

Votre coffret de sûreté existant sera maintenu à la Banque Nationale. Toutefois, veuillez noter que nous n'offrons plus de nouveaux coffrets de sûreté.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les services de gestion de trésorerie de la Banque Nationale et leurs caractéristiques, veuillez consulter la section **5. Services de gestion de trésorerie**.



1.6 Nous joindre

Votre expérience de migration est importante pour nous, et nous sommes heureux de vous soutenir en cours de route. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez :

- › Vous rendre à bienvenue.bnc.ca/entreprises pour obtenir les renseignements les plus récents sur la migration et consulter la **foire aux questions (FAQ)**.
- › Contacter votre directrice ou directeur de compte ou votre centre bancaire local.
- › Appeler le Centre d'expérience client (CEC) de la Banque Nationale au 1 844 394-4494.

2. Comptes de dépôt pour entreprises

Les sections suivantes décrivent les changements les plus importants concernant vos comptes de dépôt pour entreprises, en plus des services supplémentaires offerts à la Banque Nationale dont vous pourriez bénéficier. Pour en savoir plus sur les caractéristiques des produits et services de la Banque Nationale, consultez bnc.ca/entreprises.

Vos comptes de dépôt pour entreprises de la Banque Canadienne de l'Ouest (CWB) seront transférés aux comptes les plus similaires ou équivalents de la Banque Nationale. Veuillez consulter la **lettre de migration** pour connaître la date et l'heure de la migration de vos services. Étant donné que la Banque Nationale continue d'améliorer ses services et ses offres, veuillez consulter bienvenue.bnc.ca pour suivre nos mises à jour.

Si vous avez déjà accordé une sûreté dans l'un de vos comptes de la CWB, cette sûreté demeurera pleinement en vigueur et couvrira tous les comptes visés qui migreront.

Vous pourrez accéder à vos nouveaux numéros de compte de la Banque Nationale dans votre profil de la banque en ligne avant la migration. Votre **lettre de migration** fournira des renseignements pertinents et détaillés sur le processus d'adhésion aux services bancaires en ligne. Si votre entreprise n'utilise pas les services bancaires en ligne, votre directrice ou directeur de compte peut fournir des renseignements sur vos comptes ou déterminer si les services bancaires en ligne pourraient vous convenir.

Veuillez noter qu'après la migration, tout paiement entrant devra être acheminé à votre compte courant de la Banque Nationale. Tout paiement entrant destiné à votre Compte placement affaires (CPA) de la Banque Nationale (un compte épargne) sera rejeté, car ce type de compte ne prend en charge que les virements entre comptes (virements entre les différents comptes que vous détenez).

Une fois que vous aurez migré, votre tarification actuelle pourrait changer. Toutefois, vous bénéficierez d'une exemption de frais pendant au moins 12 mois après la date de votre migration, appliquée aux comptes décrits ci-après. Nous vous aviserons avant la fin de toute période d'offre de bienvenue.

Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet de ces changements, veuillez consulter la section **1.6 Nous joindre**.

Veuillez consulter la **lettre de migration** ou le site bienvenue.bnc.ca pour connaître les mesures recommandées à prendre avant la migration.



2.1 Protection contre les découverts

La Banque Nationale offre une protection contre les découverts. Cette protection déclenche un virement automatique à partir d'un compte courant de la Banque Nationale ou d'un Compte placement affaires pour pallier un manque de fonds. De cette façon, vos fonds disponibles seront utilisés à bon escient.

Les conditions de découvert suivantes de la CWB ne seront pas respectées à la Banque Nationale :

- › Protection contre les découverts entre un compte d'entreprise et un compte personnel.
- › Protection contre les découverts entre un compte en dollars canadiens et un compte en dollars américains.
- › Protection contre les découverts avec un montant supplémentaire. La protection contre les découverts couvrira uniquement le solde du découvert.
- › Protection contre les découverts d'un compte épargne de la Banque Nationale.

Pour plus de détails, veuillez consulter notre *Guide de tarification des Services bancaires aux entreprises* à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux.

2.2 Comptes courants

Les comptes courants de la Banque Nationale offrent un accès continu à vos fonds et une gestion efficace des finances de votre entreprise pour assurer la gestion simple et sécuritaire de vos transactions financières quotidiennes.

Veuillez prendre note des changements suivants aux comptes courants de la CWB à la suite de la migration à la Banque Nationale :

- › Les comptes courants CWB Standard (Business Current Account, Business Current Account Special fees et Business Current Account PLUS), le compte Business Advantage Account™, le compte Business Unlimited Account™ ainsi que le compte Business Current Account (Special Interest and Charges) sans intérêt seront transférés dans un **compte courant d'entreprise** de la Banque Nationale avec un Forfait Absolu. Vous trouverez au cours des prochaines pages plus de détails sur notre Forfait Absolu.
- › Si vos comptes courants¹ génèrent actuellement des intérêts, ils migreront vers un **compte courant portant intérêt**. Les taux d'intérêt seront identiques pour une période minimale de 12 mois dans le cadre de l'offre de bienvenue.
- › Si vous détenez un compte épargne d'entreprise en dollars canadiens ou américains de la CWB et que vous ne détenez pas de compte courant en dollars canadiens de la CWB au moment de la migration, votre compte migrera vers un **compte courant portant intérêt** de la Banque Nationale avec un taux prédéterminé et certaines exemptions de frais pendant une période minimale de 12 mois dans le cadre de l'offre de bienvenue, après quoi il sera converti en **compte courant** de la Banque Nationale. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le tableau ci-dessous.
- › Si vous détenez un compte Flex Notice et que vous ne détenez pas de compte courant en dollars canadiens de la CWB au moment de la migration, votre compte migrera vers un **compte courant portant intérêt** de la Banque Nationale avec votre taux du dernier jour avant la migration. Les paliers de taux d'intérêt seront supprimés.
 - Si votre solde est inférieur à 500 000 \$, vous bénéficierez d'une convention de compte courant portant intérêt temporaire pour une période minimale de 12 mois. La Banque Nationale vous encourage à ouvrir un **Compte placement affaires (CPA)** de la Banque Nationale pendant cette période, car votre compte courant portant intérêt cessera de générer des intérêts à la fin de l'offre de bienvenue (durée minimale de 12 mois).
 - Si votre solde est supérieur à 500 000 \$, vous bénéficierez d'une convention de compte courant portant intérêt, valide jusqu'à la renégociation de votre convention.
 - Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le tableau ci-après.

¹ Les comptes Business Advantage Account, Business Unlimited Account et Business Current Account



- › Si vous détenez un compte Flex Notice et que vous détenez un compte courant en dollars canadiens de la CWB, votre compte migrera vers un **compte courant portant intérêt** de la Banque Nationale ou un **Compte placement affaires (CPA)** de la Banque Nationale, selon votre solde au dernier jour avant votre migration.
 - Si votre solde est inférieur à 100 000 \$, votre compte migrera vers un **Compte placement affaires (CPA)** de la Banque Nationale. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section **2.3 Comptes épargne**.
 - Si votre solde se situe entre 100 000 \$ et 500 000 \$, votre compte migrera vers un **compte courant portant intérêt** de la Banque Nationale, et votre taux d'intérêt au dernier jour avant la migration sera honoré pour une période minimale de 12 mois. Les paliers de taux d'intérêt seront supprimés. La Banque Nationale vous encourage à ouvrir un **Compte placement affaires (CPA)** de la Banque Nationale pendant cette période, car votre compte courant portant intérêt cessera de générer des intérêts après une période minimale de 12 mois.
 - Si votre solde est supérieur à 500 000 \$, votre compte migrera vers un **compte courant portant intérêt** de la Banque Nationale, et votre taux d'intérêt au dernier jour avant la migration sera honoré jusqu'à la renégociation de votre convention. Les paliers de taux d'intérêt seront supprimés.
 - Le **compte courant portant intérêt** de la Banque Nationale et le **Compte placement affaires (CPA)** de la Banque Nationale ne nécessitent pas d'avis pour les retraits de fonds, ce qui vous donne un meilleur accès à vos liquidités.
 - Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le tableau ci-après et la section **2.3 Comptes épargne**.
- › Si vous avez un compte *Interest Reserve Account*, il migrera vers un **compte courant d'entreprise** restreint¹.
- › Le compte *Organization*, le compte *Agri-Invest*, les comptes *Business Trust*[™] (dollars américains et canadiens) et le compte *Trust Fund Investment* migreront vers des comptes courants de la Banque Nationale avec une convention de tarification et un programme équivalents.
- › Au moment de la migration, tous les taux de référence de la CWB seront remplacés par les taux de référence de la Banque Nationale (taux d'intérêt de base en dollars canadiens ou taux d'intérêt de base en dollars américains et taux préférentiel en dollars américains). Votre taux effectif demeurera le même tout au long du processus de migration. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les taux de référence de la Banque Nationale, veuillez consulter bnc.ca/taux.
 - Si vous détenez un compte épargne à taux fixe ou un compte portant intérêt à taux négocié, l'intérêt que vous gagnez au cours du mois de migration, jusqu'à la date de migration, sera crédité à vos comptes de la Banque Nationale. Cet intérêt sera affiché pendant la migration.
 - Veuillez noter que la Banque Nationale n'offre pas de taux fixe pour un **compte courant portant intérêt**. Si vous avez actuellement un taux fixe, il sera remplacé par un taux variable de la même valeur au moment de la migration.

Veuillez noter ce qui suit concernant le compte épargne de la CWB, qui deviendra le compte courant portant intérêt de la Banque Nationale :

- › Les chèques tirés d'un compte épargne de la CWB seront valides pendant six mois après la migration.
- › Les télévirements entrants dirigés vers votre compte épargne de la CWB à compter de la migration seront crédités au compte courant portant intérêt pendant une période de 12 mois après la migration.
- › Les paiements préautorisés effectués dans votre compte épargne de la CWB à compter de la migration seront débités du compte courant portant intérêt pendant une période de 12 mois après la migration.
- › Les dépôts directs effectués dans votre compte épargne de la CWB au moment de la migration ou après celle-ci seront crédités au compte courant portant intérêt pendant une période de 12 mois après la migration.

¹ Votre compte pourrait générer des intérêts, selon les modalités de vos comptes courants applicables.



Comptes courants

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Compte courant en dollars canadiens de la Banque Nationale Pour en savoir plus, consultez bnc.ca/entreprises/comptes .	Compte standard pour optimiser la gestion des transactions quotidiennes. Les comptes suivants seront convertis en comptes courants en dollars canadiens de la Banque Nationale : › Compte(s) courant(s) standards et compte courant de la CWB (frais spéciaux sans intérêt)	› Frais de transaction mensuels d'au moins 8 \$. Toutefois, ce minimum ne s'applique pas si le compte est lié à un forfait. Vos comptes courants standards de la CWB ainsi que vos comptes courants (frais spéciaux sans intérêt) sont transférés à un ou des comptes courants standards de la Banque Nationale avec un Forfait Absolu pendant au moins 12 mois après votre migration dans le cadre de l'offre de bienvenue. Vous serez avisé avant la fin de la période de l'offre de bienvenue. Vous trouverez ci-dessous plus de détails sur notre Forfait Absolu. Cela pourrait ne pas s'appliquer à vous si vous avez une convention de tarification non standard.
Compte courant en dollars américains de la Banque Nationale Pour en savoir plus, consultez bnc.ca/entreprises/comptes/dollars-americains .	Le compte en dollars américains simplifie les transactions et limite les risques associés aux fluctuations des taux de change pour les entreprises qui reçoivent et effectuent régulièrement des paiements en dollars américains. Le compte suivant sera converti en compte courant en dollars américains de la Banque Nationale : › Compte d'entreprise de la CWB en dollars américains	› Frais mensuels d'au moins 8 \$ US. Toutefois, vous bénéficierez d'une exemption des frais mensuels pendant au moins 12 mois après la migration dans le cadre de l'offre de bienvenue. Cela pourrait ne pas s'appliquer à vous si vous avez une convention de tarification non standard. Vous serez avisé avant la fin de la période de l'offre de bienvenue. Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos frais standards, veuillez consulter notre <i>Guide de tarification des Services bancaires aux entreprises</i> disponible à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux.



Forfaits sur le compte courant en dollars canadiens de la Banque Nationale

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Forfait Numérique Banque Nationale Pour en savoir plus, consultez bnc.ca/entreprises/comptes/numerique .	Le Forfait Numérique est une option rentable pour vos transactions en ligne si vous effectuez principalement vos transactions bancaires numériquement et rarement ou jamais en succursale.	› Frais mensuels de 7 \$. › Les transactions de débit et de crédit électroniques sont illimitées. › Les transactions assistées¹ coûtent 3,50 \$ chacune, y compris l'émission de chèques. › Les 12 premières transactions de Virement <i>Interac</i> sont incluses et coûtent 1,50 \$ chacune par la suite². › Les chèques déposés au guichet automatique, et au moyen d'un appareil mobile ou d'un numériseur sont inclus, illimités et gratuits.
Forfait Hybride Banque Nationale Pour en savoir plus, consultez bnc.ca/entreprises/comptes/hybride .	Le Forfait Hybride combine les transactions électroniques et assistées pour offrir de la souplesse et est adapté aux besoins de votre entreprise.	› Frais mensuels de 8 \$. › Les six premières transactions par voie électronique ou assistées, y compris l'émission de chèques, sont incluses. Des frais normaux s'appliquent par la suite. › Les deux premières transactions de Virement <i>Interac</i> sont incluses et coûtent 1,50 \$ chacune par la suite². › Les chèques déposés au guichet automatique, et au moyen d'un appareil mobile ou d'un numériseur sont inclus, illimités et gratuits.

¹ Les transactions assistées sont celles effectuées au comptoir en succursale, au moyen du dépôt à toute heure, avec un agent au téléphone ou à l'émission de chèque.

² Frais de service et de transaction inclus. Au-delà du nombre inclus dans votre forfait, les frais de service du Virement *Interac* et les frais de transaction (débit) seront facturés.



Forfaits sur le compte courant en dollars canadiens de la Banque Nationale (suite)

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Forfait Absolu Banque Nationale Pour en savoir plus, consultez bnc.ca/entreprises/comptes/absolu .	Le Forfait Absolu est le forfait le plus généreux; il offre un nombre illimité de transactions électroniques, ainsi qu'un volume élevé de transactions assistées et de dépôts. Les comptes courants en dollars canadiens standards de la CWB bénéficieront du Forfait Absolu. Pendant au moins 12 mois après la migration, vous serez exonéré de frais mensuels avec ce forfait. Vous serez avisé avant la fin de la période de l'offre de bienvenue. Cela pourrait ne pas s'appliquer à vous si vous avez une convention de tarification non standard.	› Frais mensuels de 95 \$, dont vous êtes exonéré si le solde quotidien minimal est maintenu à 80 000 \$¹. › Les transactions de débit et de crédit électroniques sont illimitées. › Les 100 premières transactions assistées², y compris l'émission de chèque, sont comprises. › Les transactions de Virement Interac sont illimitées. › Les dépôts de billets de banque sont limités à 25 000 \$³. › Les dépôts de chèques au guichet automatique, par téléphone mobile et par numériseur sont illimités. Cela est indiqué à titre de référence seulement. Avec le Forfait Absolu lié à votre compte courant en dollars canadiens de la Banque Nationale, vous bénéficierez des éléments susmentionnés gratuitement pendant au moins 12 mois après la migration dans le cadre de l'offre de bienvenue. Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos frais standard, veuillez consulter notre <i>Guide de tarification des Services bancaires aux entreprises</i> disponible à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux.

1 Le solde minimum établi doit être maintenu chaque jour du mois sur le compte lié au forfait, c'est-à-dire que le solde du compte ne doit pas être inférieur au montant minimum spécifié à aucun moment du mois.

2 Les transactions assistées sont celles effectuées au comptoir en succursale, au moyen du dépôt à toute heure, avec un agent au téléphone ou à l'émission de chèque.

3 Excluant les dépôts effectués par le service de gestion de trésorerie ou nécessitant un numéro de cliente ou de client associé au service de dépôt.



Comptes courants avec convention standard et conventions de tarification non standard

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Compte consolidé de la Banque Nationale (dollars CA et dollars US) Pour en savoir plus, contactez votre directrice ou directeur de compte.	Conçu pour les grandes entreprises qui ont de nombreux comptes et produits de financement, la consolidation des comptes d'entreprise permet de gérer les soldes des comptes d'entreprise, la tarification et les intérêts de manière unifiée, que ce soit pour une même entité juridique ou plusieurs. Les comptes ne sont pas tous admissibles à la consolidation et des critères d'admissibilité s'appliquent. Le compte suivant sera converti en compte consolidé de la Banque Nationale : › Compte d'entreprise de la CWB (compensation)	› Les frais mensuels peuvent varier. Pendant au moins 12 mois après la migration, vous bénéficierez des avantages suivants : › Transactions de débit et de crédit illimitées (sans frais). › Aucuns frais mensuels. › Aucuns frais sur le contenu des dépôts. Vous serez avisé avant la fin de la période de l'offre de bienvenue.
Compte courant Banque Nationale avec programme OSBL Banque Nationale Pour en savoir plus, contactez votre directrice ou directeur de compte.	Le Programme OSBL de la Banque Nationale est conçu pour les organismes à but non lucratif et offre d'excellents tarifs sur les transactions bancaires, des produits financiers sur mesure et certaines transactions gratuites pour simplifier les transactions bancaires courantes. Le compte suivant sera converti en compte courant Banque Nationale avec programme OSBL Banque Nationale : › CWB Organization Account	› Toutes les transactions de débit et de crédit sont illimitées (sans frais). › Pas de frais mensuels.



Comptes courants avec convention standard et conventions de tarification non standard (suite)

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Compte courant Banque Nationale avec programme Agri-investissement Pour en savoir plus, contactez votre directrice ou directeur de compte. agriculture.canada.ca/fr/programmes/agri-investissement .	Le programme Agri-investissement de la Banque Nationale fait partie d'un programme du gouvernement fédéral¹ adapté aux entreprises agricoles, offrant des taux d'intérêt concurrentiels pour vous aider à faire croître vos investissements agricoles. Il offre un accès souple aux fonds, et vous permet de gérer efficacement les finances de votre entreprise agricole tout en maximisant le rendement. Le compte suivant sera converti en compte courant Banque Nationale avec programme Agri-investissement : › CWB AgriInvest Account	› Le taux d'intérêt est calculé sur 365 jours. › Le taux d'intérêt équivaut au taux d'intérêt de base, soit 1,95 %.
Compte courant Banque Nationale avec programme Banque Nationale Trust Pour en savoir plus, contactez votre directrice ou directeur de compte.	Le programme Banque Nationale Trust sert de compte fiduciaire pour déposer des fonds avec des bénéficiaires définis. Le compte suivant sera converti en compte courant Banque Nationale avec programme Banque Nationale Trust : › CWB Trust Fund Investment Account	› Toutes les transactions de débit et de crédit sont illimitées (sans frais). › Pas de frais mensuels. › Pas d'intérêt.

¹ Agri-investissement est administré par le gouvernement fédéral dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et dans toutes les provinces, sauf le Québec. Au Québec, Agri-investissement est administré à l'échelle provinciale par La Financière Agricole.



Comptes courants avec convention standard et conventions de tarification non standard (suite)

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Compte courant portant intérêt Banque Nationale Pour en savoir plus, contactez votre directrice ou directeur de compte.	Le compte courant portant intérêt de la Banque Nationale vous permet de gérer vos transactions quotidiennes avec votre compte courant tout en gagnant des intérêts. Vous gagnez des intérêts sur votre solde. Ce compte est assujéti à des critères d'admissibilité. Les comptes suivants seront convertis en compte courant portant intérêt de la Banque Nationale : › Compte(s) d'épargne d'entreprise de la CWB, si vous ne détenez pas de compte courant de la CWB – Les comptes migreront vers ce compte pendant une période minimale de 12 mois, après quoi ils deviendront un compte courant standard. › Compte(s) Flex Notice, si vous ne détenez pas de compte courant en dollars canadiens de la CWB – Les comptes de moins de 500 000 \$ migreront vers ce compte pendant une période minimale de 12 mois, après quoi ils deviendront un compte courant standard. – Les comptes de plus de 500 000 \$ migreront pour une durée indéterminée jusqu'à la renégociation de votre convention. › Compte(s) Flex Notice de plus de 100 000 \$ si vous détenez un compte courant de la CWB en dollars canadiens – Les comptes de 100 000 \$ à 500 000 \$ migreront au compte courant portant intérêt pendant au moins 12 mois, après quoi ils deviendront un compte courant standard. – Les comptes de plus de 500 000 \$ migreront pour une durée indéterminée jusqu'à la renégociation de votre convention.	› Le taux d'intérêt est calculé sur 365 jours. › Pas de délai de préavis minimal. Pendant au moins 12 mois après la migration, vous bénéficierez des avantages suivants : › Votre taux prédéterminé. › Transactions de débit et de crédit illimitées (sans frais). › Aucuns frais mensuels. › Aucuns frais sur le contenu des dépôts. Vous serez avisé avant la fin de la période de l'offre de bienvenue.



Comptes courants avec convention standard et conventions de tarification non standard (suite)

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
	› Compte courant d'entreprise de la CWB (frais spéciaux et intérêts) – Les comptes migreront pour une durée indéterminée jusqu'à la renégociation de votre convention. › Compte Interest Reserve – Les comptes migreront pour une durée indéterminée jusqu'à la renégociation de votre convention. – Les virements de fonds sortants des comptes migrés (à l'exception des paiements d'intérêts) continueront d'être restreints.	
Compte courant portant intérêt de la Banque Nationale avec programme Banque Nationale General Trust Pour en savoir plus, contactez votre directrice ou directeur de compte.	Le programme Banque Nationale General Trust permet aux agents immobiliers et aux avocats d'effectuer temporairement des dépôts sans bénéficiaires désignés, les intérêts étant automatiquement versés en votre nom au barreau ou à une association d'agents immobiliers. Le compte suivant sera converti en compte courant portant intérêt de la Banque Nationale avec programme Banque Nationale General Trust : › Compte Business Trust de la CWB	› Toutes les transactions de débit et de crédit sont illimitées (sans frais) pour une période minimale de 12 mois. › Si vous avez fourni une lettre d'instructions relativement à votre compte Business Trust de la CWB pour verser des intérêts au barreau ou à une association d'agents immobiliers, la Banque Nationale respectera cette lettre au moment de la migration.



2.3 Comptes épargne

Le compte épargne d'entreprise de la Banque Nationale est conçu pour vous aider à gérer vos fonds excédentaires tout en générant des intérêts. Il vous permet d'accéder rapidement à votre argent, ce qui vous permet d'épargner en vue de placements futurs tout en maintenant vos liquidités.

Veillez prendre note des changements suivants aux comptes de la CWB à la suite de la migration à la Banque Nationale :

- › Au moment de la migration, tous les taux de référence de la CWB seront remplacés par les taux de référence de la Banque Nationale (taux d'intérêt de base en CAD ou taux d'intérêt de base en USD). Votre taux effectif demeurera le même tout au long du processus de migration.
 - Si vous détenez un compte épargne à taux fixe ou un compte portant intérêt à taux négocié, l'intérêt que vous gagnez au cours du mois de migration, jusqu'à la date de migration, sera crédité à vos comptes de la Banque Nationale. Cet intérêt sera publié pendant la migration.
 - Pour obtenir de plus amples renseignements sur les taux de référence de la Banque Nationale, veuillez consulter bnc.ca/taux.
- › Si vous détenez un compte courant de la CWB et un ou des comptes épargne d'entreprise en dollars canadiens ou américains, vos comptes épargne d'entreprise en dollars canadiens et en dollars américains seront transférés à un **Compte placement affaires (CPA)** de la Banque Nationale et auront les mêmes taux concurrentiels que ceux qui s'appliquent actuellement aux comptes de la Banque Nationale.
- › Si vous détenez un compte courant de la CWB et un ou des comptes Flex Notice dont le solde est inférieur à 100 000 \$, vos comptes Flex Notice seront transférés à un **Compte placement affaires (CPA)** de la Banque Nationale et auront les mêmes taux concurrentiels que ceux qui s'appliquent actuellement aux comptes de la Banque Nationale.
 - L'exigence de préavis (c.-à-d. le délai de carence) pour tous les comptes Flex Notice de la CWB ne s'appliquera plus à compter de la migration. Les fonds retirés seront donc déposés immédiatement dans votre nouveau **compte courant** de la Banque Nationale.
 - Tout retrait d'un compte Flex Notice temporairement placé dans un CPG sera déposé dans votre **Compte placement affaires (CPA)** ou votre **Compte courant portant intérêt**.
- › Veuillez noter que le **Compte placement affaires (CPA)** ne permet que les virements entre comptes. Toutes les transactions depuis le CPA après la migration, comme les chèques ou les débits préautorisés, seront rejetées.
- › Les taux d'intérêt seront calculés sur 365 jours pour les comptes en dollars canadiens et en dollars américains, pour tous les produits. Cette base de calcul est standard et ne change pas dans le cas d'une année bissextile.

Comptes épargne

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Compte placement affaires (CPA) de la Banque Nationale Pour en savoir plus, consultez bnc.ca/entreprises/placements/compte-placement-affaires .	Le Compte placement affaires (CPA) vous aide à obtenir des intérêts sur vos liquidités supplémentaires tout en les gardant accessibles pour les besoins de votre entreprise. Proposé en dollars canadiens et américains, il offre des taux concurrentiels et des options facilitant la gestion. Les comptes suivants seront convertis en Compte placement affaires (CPA) de la Banque Nationale : › Compte épargne d'entreprise › Compte(s) Flex Notice de moins de 100 000 \$ si vous détenez un compte courant de la CWB en dollars canadiens.	› Les intérêts sont calculés quotidiennement sur le solde de clôture et sont versés au compte mensuellement le dernier jour du mois. › Aucun solde minimal n'est requis. › Pas de délai de préavis minimal. › Le taux boni est offert si le solde du compte est maintenu. › Le CPA ne permet que les virements entre comptes.



Veillez noter que le taux boni dépend du solde minimal du compte pour le mois. Le boni est calculé en fonction du nombre de jours du mois et des paliers de solde et taux présentés dans le tableau ci-dessus. Plus le montant des fonds est élevé, plus le rendement est élevé, puisque les taux d'intérêt et le taux boni sont liés au solde de votre compte. De plus, vos fonds demeurent toujours accessibles.

2.4 CPG et dépôts à terme

Placements garantis

Les certificats de placement garanti (CPG) et les dépôts à terme de la Banque Nationale sont offerts en dollars canadiens et américains. Ce sont des placements sûrs et à faible risque qui protègent votre capital tout en offrant des taux d'intérêt concurrentiels garantis pour la durée choisie.

- › À la Banque Nationale, vous pouvez explorer diverses solutions de CPG, qui comprennent des options rachetables et non rachetables, ainsi que d'autres caractéristiques distinctives. De plus, la Banque Nationale est membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).
- › **Au moment de la migration de votre produit, la Banque Nationale maintiendra le taux et la durée de la CWB jusqu'à l'échéance.** Tout nouvel achat ou renouvellement effectué après la migration sera assujéti aux modalités des CPG de la Banque Nationale, y compris les exigences minimales de placement et de durée et les taux concurrentiels.
- › Si la CWB vous a donné une garantie de taux, ou un taux coté, pour un renouvellement futur avant la migration, la Banque Nationale ne sera pas en mesure d'honorer ce taux lorsque votre CPG ou vos dépôts à terme migreront à la Banque Nationale. À mesure que vos CPG et vos dépôts à terme atteindront leur date de renouvellement, vous recevrez des renseignements sur nos taux actuels et pourrez discuter de vos options de placement avec votre directrice ou directeur de compte.

Si vous avez un CPG ou un dépôt à terme qui arrive à échéance, ou si vous avez un paiement d'intérêt dû dans la semaine précédant la date de migration, veuillez informer la CWB dès que possible du compte bancaire dans lequel vous souhaitez que vos fonds arrivés à échéance ou vos intérêts soient déposés.

Veillez prendre note de ce qui suit concernant les services de CPG et de dépôt à terme de la CWB à la suite de la migration à la Banque Nationale :

- › Tous les taux existants, à la dernière journée avant la migration, et la durée des CPG de la CWB en dollars canadiens et en dollars américains transférés à la Banque Nationale seront maintenus jusqu'à l'échéance, de sorte que vous ne serez pas pénalisé.
- › Toutes les instructions données avant la migration concernant l'échéance du CPG seront respectées, comme les renouvellements automatiques ou les dépôts dans le compte.
- › Les taux d'intérêt seront calculés sur 365 jours pour les comptes en dollars canadiens et en dollars américains, pour tous les produits. Cette base de calcul est standard et ne change pas dans le cas d'une année bissextile.



Pour obtenir de plus amples renseignements sur les différents produits de placement garantis, veuillez consulter le tableau ci-dessous.

CPG et dépôts à terme

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
CPG rachetable en dollars CA de la Banque Nationale 12 mois, rachetable après 30 jours Pour en savoir plus, veuillez consulter le document <i>Certificat de placement garanti (CPG) rachetable et Certificat de placement garanti (CPG) rachetable en dollars US</i> à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux .	Le CPG rachetable en dollars CA de la Banque Nationale est un placement sûr assorti de taux d'intérêt attrayants, accessible en tout temps et garanti pour 12 mois. Les comptes suivants seront convertis en CPG rachetables en dollars CA de la Banque Nationale : › Floating Rate Redeemable – Non-Personal GICs	› La durée est de 12 mois, rachetable après 30 jours sans pénalité d'intérêt. › Le taux d'intérêt de ce produit est fixe. Le taux de votre CPG à taux variable de la CWB applicable immédiatement avant la migration sera le taux fixe de la Banque Nationale avec un boni de 0,25 %. › Le renouvellement automatique est facultatif.
CPG rachetable en dollars US de la Banque Nationale 12 mois, rachetable après 30 jours Pour en savoir plus, veuillez consulter le document <i>Certificat de placement garanti (CPG) rachetable et Certificat de placement garanti (CPG) rachetable en dollars US</i> à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux .	Le CPG rachetable en dollars US de la Banque Nationale est un placement sûr assorti de taux d'intérêt attrayants, accessible en tout temps et garanti pour 12 mois. Les comptes suivants seront convertis en CPG rachetables en dollars US de la Banque Nationale : › USD Floating Rate Redeemable – Non-Personal GICs	› La durée est de 12 mois, rachetable après 30 jours sans pénalité d'intérêt. › Le taux d'intérêt de ce produit est fixe. Le taux de votre CPG à taux variable de la CWB applicable immédiatement avant la migration sera le taux fixe de la Banque Nationale avec un boni de 0,25 %. › Le renouvellement automatique est facultatif.
CPG rachetable en dollars CA de la Banque Nationale Pour en savoir plus, veuillez consulter le document <i>Certificat de placement garanti (CPG) rachetable et Certificat de placement garanti (CPG) rachetable en dollars US</i> à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux .	Le CPG rachetable en dollars CA de la Banque Nationale est un placement sûr assorti de taux d'intérêt attrayants, accessible en tout temps, assujetti à une pénalité et garanti pendant la durée de votre choix.	› Les intérêts simples sont versés chaque mois, semestre ou année. › L'intérêt composé est versé à l'échéance pour les durées de plus de 12 mois. › La durée minimale est de 30 jours et la durée maximale est de 5 ans. › Le renouvellement automatique est facultatif.



CPG et dépôts à terme (suite)

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
CPG rachetable en dollars US de la Banque Nationale Pour en savoir plus, veuillez consulter le document <i>Certificat de placement garanti (CPG) rachetable et Certificat de placement garanti (CPG) rachetable en dollars US</i> à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux .	Le CPG rachetable en dollars US de la Banque Nationale est un placement sûr assorti de taux d'intérêt attrayants, accessible en tout temps, assujéti à une pénalité et garanti pendant la durée de votre choix.	› Les intérêts simples sont versés chaque mois, semestre ou année. › L'intérêt composé est versé à l'échéance pour les durées de plus de 12 mois. › La durée minimale est de 30 jours et la durée maximale est de 5 ans. › Le renouvellement automatique est facultatif.
CPG non rachetable en dollars CA de la Banque Nationale Pour en savoir plus, veuillez consulter le document <i>Certificat de placement garanti (CPG) non rachetable et Certificat de placement garanti (CPG) non rachetable en dollars US</i> à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux .	Le CPG non rachetable en dollars CA de la Banque Nationale est un placement intéressant, assorti de taux promotionnels spéciaux et d'un taux d'intérêt fixe pendant toute la durée. Il ne peut être racheté avant l'échéance. Les comptes suivants seront convertis en CPG non rachetables en dollars CA de la Banque Nationale : › CWB Non-Redeemable CAD GICs	› Les intérêts simples sont versés chaque mois, semestre ou année. › L'intérêt composé est versé à l'échéance pour les durées de plus de 12 mois. › La durée minimale est de 30 jours et la durée maximale est de 10 ans. › L'investissement minimum est de 500 \$. › Il n'y a pas de frais.
CPG non rachetable en dollars US de la Banque Nationale Pour en savoir plus, veuillez consulter le document <i>Certificat de placement garanti (CPG) non rachetable et Certificat de placement garanti (CPG) non rachetable en dollars US</i> à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux .	Le CPG non rachetable en dollars US de la Banque Nationale est un placement intéressant, assorti de taux promotionnels spéciaux et d'un taux d'intérêt fixe pendant toute la durée. Il ne peut être racheté avant l'échéance. Les comptes suivants seront convertis en CPG non rachetables en dollars US de la Banque Nationale : › CWB Non-Redeemable USD GICs	› Les intérêts simples sont versés chaque mois, semestre ou année. › L'intérêt composé est versé à l'échéance pour les durées de plus de 12 mois. › La durée minimale est de 30 jours et la durée maximale est de 5 ans. › L'investissement minimal est de 500 \$. › Il n'y a pas de frais.



3. Cartes de crédit pour entreprises

Cette section contient tous les renseignements nécessaires sur vos cartes de crédit pour entreprises. À la Banque Nationale, notre objectif est de vous offrir une expérience sans faille relativement à vos services de cartes de crédit, avec la souplesse et les avantages qui conviennent le mieux aux besoins de votre entreprise.

Vos cartes de crédit d'entreprise de la CWB demeureront actives et entièrement fonctionnelles, et vous ne passerez pas à une carte de crédit de la Banque Nationale. Vous pouvez continuer de profiter de vos cartes de crédit d'entreprise de la CWB et de leurs avantages sans interruption. Cela signifie que vous pouvez maintenir vos limites actuelles et tirer parti des avantages de vos cartes actuelles. Pour obtenir des renseignements détaillés sur vos offres actuelles, veuillez consulter votre contrat de titulaire de carte en vigueur.

Vous pouvez continuer d'effectuer des paiements en utilisant les mêmes options qu'auparavant, y compris le paiement automatique, le transfert de fichier électronique (TFE) et le paiement de factures. Bien qu'aucun changement ne soit apporté à vos services de carte actuels, vous devrez peut-être mettre à jour vos renseignements de paiement.

- › Pour les paiements automatiques et les TFE, veuillez utiliser le portail des cartes de crédit d'entreprise de la CWB, disponible à l'adresse cwbank.com/businesscreditcard, pour mettre à jour les renseignements de votre compte à la Banque Nationale.
- › Pour les paiements de factures, utilisez les services bancaires en ligne de la Banque Nationale pour ajouter CWB BUSINESS MASTERCARD comme fournisseur.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide, n'hésitez pas à communiquer avec votre succursale locale ou à consulter le site bienvenue.bnc.ca.

4. Prêts et crédit-bail

Les sections qui suivent présentent les changements les plus importants qui auront une incidence sur vos produits de crédit et de crédit-bail actuels, ainsi que des renseignements sur les produits offerts par la Banque Nationale. Ces renseignements comprennent de nouvelles caractéristiques dont vous devez être informé. Étant donné que la Banque Nationale continue d'améliorer ses services et ses offres, veuillez consulter le site bienvenue.bnc.ca pour suivre nos mises à jour.

Important : Si vous utilisez actuellement les *CWB's Business Letters of Credit* (lettres de crédit d'entreprise de la CWB) ou si vous souhaitez en savoir plus sur les services de commerce international de la Banque Nationale offerts au Canada et à l'étranger, veuillez consulter la section **6. Services internationaux**.

Bien que la structure actuelle fondée sur les centres bancaires et les directrices ou directeurs de compte demeure intacte, l'équipe de services appropriée à la Banque Nationale est déterminée selon vos besoins afin de créer l'environnement optimal pour la gestion de votre entreprise. À la Banque Nationale, nous avons deux équipes de service différentes pour répondre à vos besoins en matière de prêts. Dans l'écosystème de la Banque Nationale, ces équipes travaillent en étroite collaboration avec les directrices ou directeurs de compte et les succursales pour offrir un service à la clientèle exceptionnel. Aux fins de la migration, vous relèverez du *financement bancaire pour entreprises*, sauf indication contraire de la Banque Nationale. Pour toute question, veuillez communiquer avec votre directrice ou directeur de compte. Les équipes de service sont les suivantes :

- › Financement bancaire pour entreprises : répondre aux besoins de nos petites et moyennes entreprises et de notre clientèle du secteur agricole.
- › Services bancaires aux grandes entreprises et clients institutionnels : répondre aux besoins de notre clientèle de grandes entreprises, de constructeurs immobiliers et d'organismes gouvernementaux.



Vos produits de prêt actuels de la CWB migreront vers des produits semblables ou équivalents de la Banque Nationale. Veuillez consulter la **lettre de migration** pour connaître la date et l'heure de la migration de vos produits et services.

Si vous faites affaire avec un secteur spécialisé de CWB Groupe Financier :

- › Si vous faites affaire avec *CWB Auto Finance Group*, *CWB National Leasing*, *CWB Equipment Financing* ou *CWB Maxium Financial*, vos produits auprès de ces secteurs migreront à une date ultérieure et demeureront inchangés jusqu'à nouvel ordre.

Si vous avez des produits de prêt garantis par le gouvernement :

- › Ils passeront de la CWB à la Banque Nationale avec les mêmes conditions et garanties en place. Si un contrat ou une garantie expire avant le prochain événement de crédit, ils peuvent être réévalués au besoin.

Au moment de la migration, vos contrats de prêt actuels avec la CWB demeureront intacts jusqu'à votre prochain événement de crédit, sauf pour certains détails expliqués ci-dessous. Les frais préexistants demeureront inchangés et pourront être examinés lors de votre prochaine évaluation annuelle ou événement de crédit, sauf indication contraire. Tout arrangement que vous avez conclu avec des tiers (comme des garanties) continuera de s'appliquer pour le reste de la durée de votre prêt et sera réévalué lors de votre prochain événement de crédit.

Certains taux de référence interbancaire pour les taux variables seront éliminés progressivement et remplacés par les taux de référence pertinents de la Banque Nationale, comme il est décrit ci-après :

- › Le taux d'intérêt de base de la CWB passera au taux d'intérêt de base de la Banque Nationale
- › Le taux de référence américain de la CWB passera au taux de référence américain de la Banque Nationale
- › Le taux d'intérêt de base américain de la CWB passera au taux d'intérêt de base américain de la Banque Nationale

Après la migration, les taux ne seront plus disponibles à cwbank.com/prime-rates. Vous trouverez les taux de la Banque Nationale à bnc.ca/taux.

Afin de faciliter la consultation de l'historique de vos comptes antérieurs CWB, il est toujours préférable d'enregistrer ou d'imprimer vos relevés et de prendre note de vos soldes et de vos transactions récentes avant la migration. Pour les entreprises ayant plusieurs produits du même type, cela peut faciliter le suivi après la migration vers les services bancaires en ligne de la Banque Nationale.

La Banque Nationale offre une variété de produits de prêt pour répondre aux besoins de votre entreprise à court et à long terme. Cela va du crédit d'exploitation quotidien aux prêts à terme, en passant par les prêts garantis par le gouvernement. Nos services peuvent vous aider depuis le démarrage, pendant la croissance et le transfert de l'entreprise jusqu'à la maturité de l'entreprise.



Aperçu des équivalences entre produits

	Produit de la CWB	Produit de la Banque Nationale
Crédit d'exploitation	Ligne de crédit d'exploitation en USD Marge de crédit renouvelable en USD	Marge de crédit sur découvert de compte (USD) ou Marge de crédit d'exploitation (dollars US)
	Marge de crédit d'exploitation Marge de crédit renouvelable	Marge de crédit d'exploitation (dollars CA, dollars US)
Crédit à terme	Prêt à terme à taux fixe, variable et à taux du marché	Prêt à terme à taux fixe ou variable (dollars CA et dollars US)
	Prêt de projet	Prêt à terme à taux fixe ou variable (dollars CA et dollars US) ou Prêt à demande (financement intérimaire)
	Prêt hypothécaire d'entreprise à taux fixe, Prêt hypothécaire d'entreprise à taux variable, Prêt hypothécaire à taux du marché	Prêt à terme à taux fixe ou variable (dollars CA et dollars US) <i>* Veuillez noter que la Banque Nationale utilise ses produits de prêt à terme pour émettre des prêts hypothécaires commerciaux à sa clientèle. Votre prêt hypothécaire de la CWB sera transféré à un prêt à terme de la Banque Nationale et configuré de façon à conserver les spécifications de votre prêt hypothécaire actuel de la CWB. Cela comprend les détails sur la garantie, les paiements, les calendriers d'amortissement, etc.</i>

Les équivalents de la Banque Nationale peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des solutions de la CWB. Veuillez consulter les tableaux détaillés suivants pour obtenir de plus amples renseignements.



4.1 Crédit d'exploitation

Pour en savoir plus sur les produits de crédit d'exploitation de la Banque Nationale, consultez le tableau ci-dessous ou communiquez avec votre directrice ou directeur de compte.

Produits de prêt

Découvert

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Marge de crédit sur les découverts de compte (USD) Pour en savoir plus, consultez bnc.ca/marge-exploitation .	La marge de crédit en dollars américains sur les découverts de compte vous permet d'équilibrer les entrées et les sorties en USD qui sont étalées dans le temps, évitant ainsi les coûts liés au taux de change. Le produit est conçu pour les petites et moyennes entreprises ou les entreprises du secteur agricole qui ont des comptes clients et fournisseurs en dollars américains. Si vous détenez des produits de financement commercial et que vous utilisez actuellement une marge de crédit d'exploitation de la CWB pour équilibrer les entrées et les sorties de fonds en dollars américains, une marge de crédit sur les découverts de compte de la Banque Nationale (dollars US) vous sera offerte une fois la migration effectuée.	› Disponible en USD, le produit offre des avances par découvert de compte, permettant un emprunt automatique et un remboursement quotidien si nécessaire. Tout dépôt dans votre compte bancaire sera automatiquement appliqué à votre solde de découvert. › Le financement autorisé de ce produit est distinct du montant autorisé pour une marge de crédit en dollars canadiens (le cas échéant). › Le taux d'intérêt variable est facturé mensuellement le 1^{er} du mois, calculé quotidiennement sur la portion utilisée sur une base de 365 jours. Le découvert de compte traite automatiquement les paiements d'intérêts sur une base mensuelle (à l'exception des fins de semaine). › Les paiements de prêt ne sont acceptés que les jours de semaine. Si un paiement est dû au cours d'une fin de semaine, les intérêts seront facturés le jour ouvrable suivant, mais ils seront calculés comme s'ils avaient été facturés à la date d'échéance initiale. › Le taux d'intérêt de base en dollars américains de la Banque Nationale remplacera le taux de base en dollars américains de la CWB comme taux de référence.



Marge de crédit

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Marge de crédit d'exploitation (dollars CA, dollars US) Pour en savoir plus, consultez bnc.ca/marge-exploitation .	Une marge de crédit d'exploitation offre un financement à court terme pour les stocks, le fonds de roulement et les comptes clients. Le produit est conçu pour les petites, moyennes et grandes entreprises, les entreprises de l'agro-industrie et les organismes gouvernementaux ayant des besoins de financement à court terme afin de faciliter la gestion de trésorerie.	› Pour le financement commercial, la marge de crédit d'exploitation est offerte en dollars canadiens. Pour les marges de crédit d'exploitation commerciales en USD, consultez le produit Marge de crédit sur les découverts de compte (dollars US). › Pour les services bancaires aux entreprises, la marge de crédit d'exploitation est offerte en dollars canadiens et en dollars américains. › Le taux d'intérêt de base en dollars américains de la Banque Nationale remplacera le taux de base en dollars américains de la CWB comme taux de référence. › Pour le financement commercial, le taux d'intérêt variable est facturé mensuellement, calculé quotidiennement sur la portion utilisée sur une base de 365 jours. › Pour les services bancaires aux entreprises, le calcul du taux d'intérêt annuel est fondé sur le même nombre de jours que votre marge de crédit actuelle de la CWB. › Les intérêts sont automatiquement prélevés mensuellement sur le compte courant. Les paiements sont traités en semaine. Si un paiement est dû au cours d'une fin de semaine, les intérêts seront facturés le jour ouvrable suivant, mais ils seront calculés comme s'ils avaient été facturés à la date d'échéance initiale. › Les transactions sont arrondies au dollar près. › Les paiements ne peuvent pas être agrégés à partir de plusieurs comptes. La plateforme bancaire en ligne vous permet d'effectuer des paiements manuels à partir de vos autres comptes d'entreprise de la Banque Nationale.



Marge de crédit (suite)

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
		› S'il n'y a pas suffisamment de fonds dans votre compte courant pour couvrir le paiement des intérêts, votre compte sera à découvert, et votre marge de crédit le couvrira à la fin de la journée. › Chaque mois, vous devez déposer un montant égal aux intérêts facturés du mois précédent. › La disponibilité des fonds (base d'emprunt) est fondée sur le montant le moins élevé entre le montant de votre crédit autorisé ou le montant du rapport fourni sur les comptes clients ou les stocks selon la fréquence négociée dans votre accord de prêt (c.-à-d. mensuellement, trimestriellement ou annuellement). Si vous n'êtes pas tenu de fournir des rapports, la disponibilité des fonds dans votre marge de crédit correspondra au montant de votre crédit autorisé.



4.2 Crédit à terme

La Banque Nationale offre diverses fréquences de paiement pour répondre aux besoins de votre entreprise. Nos fréquences standards sont hebdomadaires, toutes les deux semaines, mensuelles ou trimestrielles. Si votre fréquence de paiement actuelle ne correspond pas parfaitement, nous ferons de notre mieux pour trouver une fréquence de paiement équivalente.

Si vous bénéficiez d'une fréquence de paiement non standard :

- › Si votre calendrier de paiement actuel ne peut être reproduit à la Banque Nationale, votre directrice ou directeur de compte communiquera avec vous pour trouver une solution de rechange appropriée.

Si vous avez une marge de crédit Masterline renouvelable ou non renouvelable, ou une marge de crédit de projet Global renouvelable :

- › Les caractéristiques de votre Masterline demeureront inchangées jusqu'à la prochaine évaluation annuelle ou au prochain événement de crédit.
- › La ligne de crédit sera affichée sur nos services bancaires en ligne comme un crédit non rotatif pour les dépenses en immobilisations.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les produits de crédit à terme de la Banque Nationale, veuillez consulter le tableau ci-dessous ou communiquer avec votre directrice ou directeur de compte.



Offre de crédit à terme

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Prêt à terme (CAD, USD) Pour en savoir plus, consultez bnc.ca/premier-terme .	Les prêts à terme fournissent un financement à moyen ou à long terme pour acquérir des actifs, sont généralement accordés pour des périodes d'un an ou plus et sont habituellement remboursables en versements réguliers étalés sur la durée du prêt. › Si vous avez actuellement un prêt à taux fixe ou à taux variable de la CWB, un prêt à terme de la Banque Nationale vous sera offert une fois la migration effectuée. Veuillez noter que les modalités de votre prêt à terme au taux du marché seront respectées après la migration. › Si vous détenez actuellement un prêt hypothécaire d'entreprise à taux fixe de la CWB ou un prêt hypothécaire d'entreprise à taux variable, un prêt à terme de la Banque Nationale vous sera offert une fois la migration effectuée. Veuillez noter que les modalités de votre prêt hypothécaire au taux du marché seront respectées après la migration. › Pour les prêts liés à des projets de la CWB avec remboursement des intérêts seulement, un prêt à demande vous sera offert après la migration. Les prêts liés à des projets avec remboursement de capital et d'intérêt ou par versements mixtes de capital et d'intérêt passeront à un prêt à terme à la migration.	› Les prêts à terme sont offerts en dollars canadiens ou américains. › Les paiements sont traités en semaine. Si un paiement est dû au cours d'une fin de semaine, il sera facturé le jour ouvrable suivant, mais les intérêts seront calculés comme s'ils avaient été facturés à la date d'échéance initiale. › Pour le financement commercial, le calcul des intérêts est basé sur : – 365 jours pour le capital plus les intérêts et les intérêts seulement en dollars canadiens et en dollars américains. – 360 jours pour les paiements par versements mixtes de capital et d'intérêts en dollars canadiens. – 365 jours pour les paiements par versements mixtes de capital et d'intérêts en dollars américains. › Pour les services bancaires pour entreprises, le calcul du taux d'intérêt annuel est fondé sur le même nombre de jours que votre produit actuel de la CWB. › Veuillez noter que les prêts à terme à taux variables de projet peuvent être appelés prêts à demande sur la plateforme bancaire en ligne de la Banque Nationale.



5. Services de gestion de trésorerie

La section qui suit décrit les changements les plus importants concernant la gestion de vos comptes clients et fournisseurs. Elle couvre également les services supplémentaires offerts à la Banque Nationale qui peuvent vous aider à gérer votre trésorerie. Étant donné que la Banque Nationale continue d'améliorer ses services et ses offres, veuillez consulter le site bienvenue.bnc.ca pour suivre nos mises à jour.

Après la migration, vous aurez accès aux services de gestion de trésorerie de la Banque Nationale qui sont semblables ou équivalents aux solutions que vous utilisez actuellement à la CWB, le cas échéant. Veuillez consulter la lettre de migration pour connaître la date et l'heure de la migration de vos produits et services.

- › Si vous utilisez actuellement le Virement automatisé de fonds client, notez que ce service demeurera opérationnel jusqu'à votre adhésion aux solutions de transfert de fichier électronique de la Banque Nationale, ou à une autre solution.
- › Si vous utilisez actuellement le Service national de dépôt direct de la RBC (NDDS) pour déposer de l'argent comptant et des chèques au comptoir ou au moyen de dépôts de nuit, notez que ce service sera interrompu au moment de la migration. Nous vous encourageons à commencer à utiliser un autre service de la Banque Nationale, car les dépôts effectués par une succursale de la RBC ne seront plus offerts après la migration. En plus des dépôts en succursale, veuillez consulter nos autres solutions pertinentes pour voir laquelle répond le mieux à vos besoins : dépôt numérique avec numériseur, dépôt mobile ou dans votre Coffre-fort intelligent (des conditions d'admissibilité s'appliquent).

Une fois que vous aurez migré, votre tarification actuelle pourrait changer. Toutefois, vous bénéficierez d'une exemption de frais pendant au moins 12 mois après la date de votre migration. Vous serez informé du changement de tarification avant la fin de la période de l'offre de bienvenue.

Les modalités de vos services actuels de gestion de trésorerie de la CWB seront remplacées par celles des solutions équivalentes de la Banque Nationale.

Lorsque la description d'un produit ou d'un service dans le présent guide fait référence à un guide de l'utilisateur ou à des conditions particulières, ce produit ou service est assujéti aux conditions fournies dans le guide de l'utilisateur et, le cas échéant, à des conditions particulières. Ces documents sont disponibles à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux.



5.1 Entrée de fonds

Les entrées de fonds sont les factures impayées ou les montants qui vous sont dus pour les biens ou les services que vous avez fournis. La Banque Nationale propose une série de solutions pour simplifier vos activités de recouvrement de paiements.

Les paiements entrants destinés à vos comptes courants de la CWB seront redirigés vers vos nouveaux comptes courants de la Banque Nationale pendant une période de 12 mois suivant la date de migration. Toutefois, nous vous suggérons de prendre le temps d'informer vos payeurs des mises à jour de vos renseignements bancaires le plus tôt possible afin de réduire tout retard dans la réception de vos paiements.

Bien que vous puissiez choisir de communiquer les renseignements de votre nouveau compte de la Banque Nationale aux bénéficiaires et aux payeurs avant la date de migration, sachez que tout paiement destiné à votre compte de la Banque Nationale ou effectué à partir de celui-ci avant la migration sera rejeté. Consultez la **lettre de migration** pour en savoir plus sur votre migration.

Veuillez noter qu'après la migration, tout paiement entrant doit être acheminé à un compte courant de la Banque Nationale. Tout paiement entrant versé à votre **Compte placement affaires** (un compte épargne) sera rejeté, car ce type de compte ne prend en charge que les virements entre comptes (virements entre les différents comptes que vous détenez).

Pour obtenir plus d'informations, veuillez contacter votre directrice ou directeur de compte.



Aperçu des équivalences entre services

Solution de gestion de trésorerie de la CWB	Équivalent de la Banque Nationale
Virement <i>Interac</i>	Virement <i>Interac</i>
Service de télévirements	Télévirements
Dépôts mobiles	Dépôt de chèques numérique
<i>Corporate Remote Deposit Capture</i> (Dépôt de chèques d'entreprise à distance)	Dépôt numérique avec numériseur
<i>CAFT for Business</i> (Virement automatisé de fonds client pour entreprise)	Transfert de fichier électronique – Débits préautorisés
Autres offres de la Banque Nationale	
Perception de comptes électronique	
Boîte postale	
Virement accéléré	
Coffre-fort intelligent	



Les équivalents de la Banque Nationale peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des solutions de la CWB. Veuillez consulter le tableau suivant pour obtenir de plus amples renseignements.

Solutions d'entrées de fonds

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Virement Interac Pour en savoir plus, consultez bnc.ca/interac-entreprise .	Virement <i>Interac</i> est un outil pratique et fiable pour transférer des fonds par voie électronique entre entreprises ou entre entreprises et particuliers. Si vous bénéficiez actuellement du service Virement <i>Interac</i> de la CWB, la solution Virement <i>Interac</i> de la Banque Nationale vous sera offerte une fois la migration terminée. › Ce service sera accessible sur votre plateforme bancaire en ligne. Vous devrez accepter les conditions d'<i>Interac</i> avant votre première transaction.	› Le Virement <i>Interac</i> entrant n'est offert qu'en dollars canadiens et ne peut être déposé que dans vos comptes courants. › La réception de fonds par Virement <i>Interac</i> est offerte en tout temps et gratuitement. › Les fonds peuvent atteindre 25 000 \$ par virement. › Si vous ne récupérez pas un Virement <i>Interac</i> entrant dans les 30 jours, les fonds seront automatiquement déposés dans le compte de l'expéditeur, et vous serez avisé de l'annulation dans les 8 à 10 jours. › La fonction Demande de paiement <i>Interac</i> n'est pas disponible à la Banque Nationale. Veuillez vous reporter à la solution de perception de comptes électronique comme solution de rechange. › La fonction Dépôt automatique de Virement <i>Interac</i> ne sera pas disponible immédiatement à la Banque Nationale. Sauf indication contraire, vous devrez connaître et entrer le mot de passe de virement pour déposer des fonds dans votre compte d'entreprise. Il est courant pour les entreprises de transmettre une question de sécurité et un mot de passe uniques à chaque cliente ou à chaque client.



Solutions d'entrées de fonds (suite)

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Télévirements (entrants) Pour en savoir plus, consultez bnc.ca/paiement-international .	Les télévirements entrants vous permettent de recevoir en toute sécurité des fonds dans votre compte de la Banque Nationale à partir d'un autre compte, de la Banque Nationale ou d'une autre institution financière, tant au Canada qu'à l'étranger. Si vous bénéficiez actuellement des services de télévirement de la CWB, la solution de télévirement de la Banque Nationale sera à votre disposition une fois la migration terminée.	› Les télévirements entrants ne doivent être déposés que dans les comptes courants. › La réception des télévirements est disponible pour toutes les monnaies librement convertibles. › Votre tarification actuelle sera respectée jusqu'à la prochaine révision des prix de la Banque Nationale.
Dépôt numérique de chèques avec un appareil mobile Pour en savoir plus, consultez bnc.ca/depot-mobile .	Le service de dépôt de chèques numérique vous permet de déposer des chèques au moyen de l'application de la Banque Nationale pour les entreprises sans avoir à vous rendre physiquement à la succursale ou au guichet automatique. Cette option est la plus adéquate si vous déposez moins de 50 chèques par mois. Si vous bénéficiez actuellement du service de dépôt mobile de la CWB, la solution de dépôt mobile de la Banque Nationale vous sera offerte une fois la migration terminée. Ce service vous sera accessible sur la plateforme bancaire en ligne après l'approbation de l'administrateur.	› Le service est uniquement disponible pour les comptes courants en dollars canadiens. › La réception des fonds se fera en temps réel avec une heure limite fixée à 21 h HE. › La limite quotidienne et par chèque pour les dépôts mobiles à la Banque Nationale est de 1 000 000,00 \$. › Les chèques déposés doivent être conservés pendant 15 jours.



Solutions d'entrées de fonds (suite)

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Dépôt numérique de chèques avec un numériseur Pour en savoir plus, veuillez consulter le <i>Guide de l'utilisateur – Dépôts numériques</i> à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux .	Le service de dépôt numérique avec numériseur vous permet de déposer facilement des fonds en tout temps, au moyen d'images numérisées de chèques dans un environnement bancaire sécurisé. L'accès des utilisateurs peut être géré sur la plateforme bancaire en ligne. › Si vous souhaitez bénéficier de ce service, notez que la configuration initiale du numériseur est gratuite. › Des limites de dépôt s'appliquent. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le <i>Guide de l'utilisateur – Dépôts numériques</i> à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux. Si vous bénéficiez actuellement du service de dépôt de chèques à distance de la CWB, la solution de dépôt numérique avec numériseur de la Banque Nationale vous sera offerte une fois la migration terminée. La liste des numériseurs compatibles avec le système de la Banque Nationale est disponible à droite. Si votre numériseur actuel ne figure pas dans la liste, veuillez en informer votre directrice ou directeur de compte. Selon le volume de vos dépôts, le dépôt de chèques numérique pourrait également être une option plus pratique et plus efficace. Pour en savoir plus sur cette solution, veuillez communiquer avec votre directrice ou directeur de compte.	› Ce service est uniquement disponible pour les comptes courants en dollars canadiens et américains. › La réception des fonds se fera en temps réel avec une heure limite fixée à 21 h HE (19 h HR). › Ce service est disponible sur les systèmes d'exploitation Windows et Mac. › Les chèques déposés doivent être conservés pendant 15 jours. › Les numériseurs compatibles avec les systèmes de la Banque Nationale sont les suivants : – Digital Check – CX30 – TS240 – TS250 – Panini – Vision NeXt – ARCA (CTS) – LS150



Solutions d'entrées de fonds (suite)

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Transfert de fichier électronique (TFE) – Débits préautorisés Pour en savoir plus, veuillez consulter le <i>Guide de l'utilisateur – Débits préautorisés</i> à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux.	La solution de TFE – Débits préautorisés vous permet de percevoir par voie électronique des fonds de montants fixes ou variables au moyen d'un transfert de fichier avec des instructions de débit du compte de votre bénéficiaire, quelle que soit l'institution financière au Canada. Si vous utilisez actuellement le Virement automatisé de fonds client et la solution de débit préautorisé de la Banque Nationale, notez que ce service demeurera opérationnel jusqu'à votre adhésion aux solutions de transfert de fichier électronique de la Banque Nationale. La solution de TFE – Débits préautorisés exige que vous ayez un logiciel comptable compatible avec les fichiers ASCII pour les TFE, conformément aux normes 005 de Paiements Canada. Il s'agit du même format que vous utilisez actuellement pour les transferts de fichiers de Virement automatisé de fonds client. Si vous ne disposez pas déjà d'un tel logiciel comptable, notez que vous pourriez avoir la possibilité de passer à la solution offerte par notre partenaire Technicost. Ce service n'est pas disponible pour tous les secteurs. Veuillez consulter votre directrice ou directeur de compte pour discuter de votre admissibilité. Veuillez noter que certaines conditions s'appliquent. Pour en savoir plus, consultez le document <i>Service de débit préautorisé – Conditions spéciales</i> à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux.	- Les TFE – Débits préautorisés de la Banque Nationale prennent en charge les transactions au Canada à destination et en provenance des comptes de chèques en dollars canadiens et en dollars américains. - La Banque Nationale établit les limites de paiement mensuelles qui vous seront attribuées à la date de votre migration. Des exceptions peuvent s'appliquer et seront accordées au cas par cas. - Si vous êtes actuellement un utilisateur du Virement automatisé de fonds client, vous bénéficierez de la méthode de facturation dynamique avec un rabais supplémentaire de 15 % sur les volumes mensuels et les retours à 0,80 \$, pour une période minimale de 12 mois après la migration. De plus, les frais de configuration seront annulés. Vous bénéficierez des frais normaux avantageux de la Banque Nationale pour les TFE – Débits préautorisés et pour tous les autres frais applicables du Virement automatisé de fonds client (arrêt des paiements et corrections). Pour en savoir plus sur nos frais standards, veuillez consulter la page sur les <i>frais des Solutions de gestion de trésorerie</i> à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux. - Si vous utilisez actuellement la saisie manuelle pour le Virement automatisé de fonds client, vous devrez peut-être utiliser la plateforme Technicost pour configurer votre fichier. Si cela s'applique à vous, la Banque Nationale assumera les frais associés à l'utilisation de Technicost pendant au moins 12 mois après la migration.



Nouvelles solutions d'entrées de fonds

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Perception de comptes électronique (comptes clients) Pour en savoir, veuillez consulter le document <i>Perception de comptes électroniques et agent concentrateur électronique – Guide de spécifications à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux</i>.	La perception de comptes est un service automatisé de recouvrement de comptes qui regroupe tous les paiements que vous recevez par l'entremise de la Banque Nationale, qu'ils soient effectués au comptoir, au guichet automatique, par téléphone ou sur la plateforme bancaire en ligne. Il s'agit de la meilleure solution si vous souhaitez recevoir des paiements électroniques de factures ou émettre un nombre important de factures, pour permettre une meilleure gestion des entrées de fonds et des sommes à recevoir. Elle peut aussi regrouper les paiements effectués par votre clientèle à toute autre institution financière canadienne participante (c.-à-d. option d'agent concentrateur électronique).	› Le compte bancaire du payeur est débité à la date de paiement prévue, ce qui réduit le nombre de chèques sans provision. › Un rapport de contrôle est disponible en format ASCII et PDF. › La solution aide à réduire les coûts d'exploitation en éliminant le traitement des paiements, le rapprochement des comptes clients, ainsi que le traitement et le stockage des factures payées par la clientèle. › Pour être admissible à ce service, vous devez : – Avoir un compte d'entreprise en devises canadiennes (pour les entreprises où la Banque Nationale est le concentrateur). – Travailler dans un secteur adapté au produit.



Nouvelles solutions d'entrées de fonds (suite)

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Boîte postale Pour en savoir plus, consultez bnc.ca/entrees-fonds .	Nos services personnalisés de boîte postale traitent efficacement les paiements, ce qui vous permet de mieux gérer les entrées de fonds et les comptes clients de votre entreprise. Les services de boîte postale automatisée et de boîte postale commerciale sont offerts dans tous les centres de traitement du Canada.	Boîte postale commerciale Grâce au service de boîte postale commerciale, la Banque Nationale videra votre boîte postale et déposera les fonds reçus par la poste dans votre compte de la Banque Nationale. › Cette solution est la plus appropriée si vous recevez un petit nombre de chèques de grande valeur par la poste (moins de 200 par mois), en dollars canadiens ou américains (déposés dans un compte en dollars américains). › L'accès des utilisateurs peut être géré sur la plateforme bancaire en ligne, où vous pouvez consulter divers rapports, chèques, images de talons et la correspondance associée à chaque paiement pour faciliter le rapprochement des paiements. Vous pouvez également consulter, enregistrer, télécharger et imprimer des images de ces éléments. Boîte postale automatisée et agent concentrateur papier Ce service utilise la technologie d'imagerie de documents pour traiter tous vos paiements reçus par la poste et effectués aux comptoirs des succursales et aux guichets automatiques (qui acceptent les enveloppes pour les paiements de factures) de toutes les institutions financières participantes. › Une fois les transactions traitées, vous pouvez visualiser les images de chèques, les bordereaux de paiement et la correspondance en ligne pour effectuer des recherches de façon indépendante. › Cette solution est la plus appropriée si vous envoyez de nombreuses factures aux municipalités, aux écoles, aux universités, aux services téléphoniques, etc. La case postale automatisée n'est offerte qu'à la clientèle qui utilise la perception de comptes électronique.



Nouvelles solutions d'entrées de fonds (suite)

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Virements accélérés Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le <i>guide de l'utilisateur Service de virements accélérés</i> à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux .	La solution Virement accéléré permet à votre entreprise et à ses filiales ou divisions de regrouper tous leurs dépôts en dollars canadiens dans un seul compte d'entreprise.	› Les virements accélérés ne sont offerts qu'en dollars canadiens. › Les dépôts effectués dans plusieurs comptes Virement accéléré sont regroupés dans un seul compte de la Banque Nationale. › Les fonds sont crédités au compte principal le jour même du dépôt, avec une limite de 25 000 000,00 \$ par jour. › Les rapports de gestion quotidiens indiquant la source des fonds sont disponibles en format ASCII ou PDF. › Cette solution ne concerne que les transactions en espèces et par chèque.
Coffre-fort intelligent (SmartSafe) Pour en savoir plus, veuillez consulter le <i>Guide de l'utilisateur – Coffre-fort intelligent & Dépôt anticipé</i> à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux .	Ce service vous permet d'effectuer des dépôts sécurisés directement dans un coffre-fort installé sur le site de votre entreprise et d'être crédité le jour même, même si l'argent reste physiquement dans vos locaux jusqu'à ce qu'il soit recueilli par le transporteur. Veuillez communiquer avec votre directrice ou directeur de compte si vous utilisez actuellement le Service national de dépôt direct de la RBC pour déposer des espèces afin de déterminer si SmartSafe est une option adéquate pour vos besoins et quelles seront les prochaines étapes d'intégration. Des conditions d'admissibilité s'appliquent.	› La solution SmartSafe est un produit vendu, livré, installé et pris en charge par GardaWorld. › Le portail de gestion de trésorerie Web MoneyManager vous permet de visualiser les dépôts, de consulter l'historique des transactions, d'obtenir des rapports de réception/correction et de suivre vos flux de trésorerie.



5.2 Sorties de fonds

Les sorties de fonds des entreprises clientes de la Banque Nationale regroupent les factures impayées ou les montants que vous devez pour des biens ou des services reçus, en attente de votre paiement rapide.

Bien que vous puissiez choisir de communiquer les renseignements de votre nouveau compte de la Banque Nationale aux bénéficiaires et aux payeurs avant la date de migration, sachez que tout paiement destiné à votre compte de la Banque Nationale ou effectué à partir de celui-ci avant la migration sera rejeté. Consultez la **lettre de migration** pour en savoir plus sur votre migration.

Veuillez noter qu'après la migration, tous les paiements doivent être effectués à partir d'un compte courant de la Banque Nationale.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez contacter votre directrice ou directeur de compte.

Aperçu des équivalences entre services

Solution de gestion de trésorerie de la CWB	Équivalent de la Banque Nationale
Virement <i>Interac</i>	Virement <i>Interac</i>
Service de télévirements	Télévirements
Remise gouvernementale	Remise gouvernementale
Paiements de factures	Paiements
<i>CAFT for Business</i> (Virement automatisé de fonds client pour entreprise)	Transfert de fichier électronique (TFE) – Dépôts directs
Traites bancaires	Traites bancaires

Autres offres de la Banque Nationale

Conciliation de chèques



Les équivalents de la Banque Nationale peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des solutions de la CWB. Veuillez consulter le tableau suivant pour obtenir de plus amples renseignements.

Solutions de sorties de fonds

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Virement <i>Interac</i> Pour en savoir plus, veuillez consulter bnc.ca/interac-entreprise .	Virement <i>Interac</i> est un outil pratique et fiable pour transférer des fonds par voie électronique. Si vous bénéficiez actuellement du service Virement <i>Interac</i> de la CWB, la solution Virement <i>Interac</i> de la Banque Nationale vous sera offerte une fois la migration terminée. Ce service sera accessible par votre plateforme bancaire en ligne; vous devrez donner votre consentement à <i>Interac</i> avant votre première transaction.	› Le Virement <i>Interac</i> sortant est offert en dollars canadiens seulement et ne peut être effectué qu'à partir de votre compte chèques. › Vous pouvez transférer des fonds jusqu'à concurrence de 25 000,00 \$ par jour et 100 000,00 \$ par semaine à d'autres entreprises ou à des particuliers. › Si l'un de vos bénéficiaires refuse le virement électronique ou ne l'accepte pas dans les 30 jours, les fonds seront automatiquement déposés dans votre compte. › Le suivi peut se faire en ligne ou par téléphone. › Vous pourrez ajouter, supprimer et modifier des destinataires de Virement <i>Interac</i>. › Des virements récurrents et postdatés peuvent être envoyés jusqu'à cinq ans plus tard.



Solutions de sorties de fonds (suite)

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Téléversements (sortants) Pour en savoir plus, consultez bnc.ca/aide-entreprise .	Les téléversements sortants vous permettent de transférer rapidement et en toute sécurité des fonds de votre compte de la Banque Nationale à un autre compte, soit à la Banque Nationale ou dans une autre institution financière, tant au Canada qu'à l'étranger. Si vous bénéficiez actuellement des services de téléversement de la CWB, la solution de téléversement de la Banque Nationale vous sera offerte une fois la migration terminée. Nous vous recommandons d'utiliser notre plateforme bancaire en ligne pour effectuer vos transactions comme option plus rapide et plus pratique. Veuillez noter que vous pouvez encore effectuer un téléversement à partir de l'un des centres bancaires CWB après la migration vers la Banque Nationale.	› La Banque Nationale prend en charge les téléversements sortants à partir de comptes chèques ou de comptes en devises étrangères. › Veuillez noter que les heures limites pour les téléversements sont les suivantes : – Plateforme bancaire en ligne : 17 h (HE) – En succursale : 15 h (HE) › Les délais de traitement varient selon la devise. Envoi avant l'heure limite respective : – Les virements en CAD ou USD sont déposés le jour même. – Les virements en EUR, GBP, MXN, CHF SEK et NOK sont traités dans les 24 heures. – Les autres devises sont traitées dans les 48 heures (jours ouvrables). › Les jetons SecurID (aussi appelés jetons de sécurité physique) sont utilisés à la Banque Nationale comme méthode d'authentification supplémentaire pour approuver tous les téléversements sortants traités en ligne. Sous certaines conditions, le jeton SecurID sera gratuit dans le cadre de l'offre de bienvenue. Veuillez consulter la lettre de migration pour obtenir de plus amples renseignements. › La fonction actuelle d'auto-approbation de la CWB (où l'initiateur de téléversement peut également remplir lui-même le premier niveau d'approbation) n'est pas transférée à la Banque Nationale. Vous devrez configurer un profil secondaire pour le même utilisateur afin de remplir cette fonction. Cela peut se faire en libre-service sur la plateforme bancaire en ligne.



Solutions de sorties de fonds (suite)

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
		› Les transactions en bloc ne sont pas prises en charge à la Banque Nationale. › Toutes les devises, sauf le peso philippin, sont disponibles au télévirement dans nos succursales de la Banque Nationale. › Si vous n'avez pas accès à une devise particulière en ligne, nous vous recommandons de convertir les fonds en une devise largement acceptée (p. ex., USD, EUR ou GBP) ou d'effectuer votre télévirement en succursale. › Pour connaître l'état d'un télévirement, vous devez consulter la section sur les télévirements de la plateforme bancaire en ligne, qui indiquera l'état de votre paiement jusqu'à ce qu'il soit traité par la Banque Nationale. › Jusqu'au prochain exercice de révision des prix de la Banque Nationale, la Banque Nationale respectera votre tarification actuelle pour les télévirements en ligne et les transactions en succursale. Pour les transactions en succursale, nous conserverons seulement les frais inférieurs applicables dans la grille de tarification de la CWB, en éliminant les frais particuliers par devise. Pour en savoir plus sur nos frais standards, veuillez consulter notre <i>Guide de tarification des Services bancaires aux entreprises</i> à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux.



Solutions de sorties de fonds (suite)

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Remises gouvernementales Pour en savoir plus, consultez bnc.ca/aide-entreprise .	L'outil en ligne fournit des formulaires gouvernementaux conviviaux et permet une meilleure gestion des comptes pour payer les remises gouvernementales fédérales et provinciales. › Si vous bénéficiez actuellement du service de remise gouvernementale de la CWB, la solution de remise gouvernementale de la Banque Nationale sera à votre disposition une fois la migration terminée. Toutes les remises migreront vers la plateforme de déclaration d'impôts et de paiements de Dye & Durham, accessible au moyen d'une identification unique sur la plateforme bancaire en ligne de la Banque Nationale.	› Les remises gouvernementales ne peuvent être payées qu'à partir d'un compte chèques en dollars canadiens, sont traitées le jour même et remises au gouvernement dans un délai de trois jours ouvrables. › Après la migration, la Banque Nationale ne traitera pas les transactions de remise gouvernementale postdatées établies avant la migration. Veuillez passer en revue les bénéficiaires de remise gouvernementale et ajouter manuellement tout bénéficiaire manquant après la migration. › Veuillez noter qu'il n'est pas possible de configurer des alertes pour informer les autres utilisateurs qu'un paiement est en attente d'approbation. Les remises gouvernementales sont irrévocables. › Les remises postdatées peuvent être préparées jusqu'à 12 mois à l'avance. › Ce service n'est pas disponible sur les appareils mobiles. › L'historique (dates et noms des utilisateurs) de toute action effectuée sur une remise peut être consulté. › Des alertes peuvent être placées sur toute transaction rejetée. › Vous bénéficierez d'une exemption des frais pendant au moins 12 mois pour les remises individuelles après la migration, ainsi que de droits d'inscription uniques. Vous serez avisé avant l'expiration de la période de l'offre de bienvenue. › Pour en savoir plus sur nos frais standards, veuillez consulter notre <i>Guide de tarification des Services bancaires aux entreprises</i> à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux.



Solutions de sorties de fonds (suite)

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Paiements (paiements de factures/ autres fournisseurs) Pour en savoir plus sur les paiements, consultez bnc.ca/sorties-fonds.	Les paiements sont une solution qui permet à votre entreprise de payer des fournisseurs par voie électronique à partir de votre compte chèques au moyen de la plateforme bancaire en ligne. L'option de paiement de facture fait référence aux paiements effectués par voie électronique à des fournisseurs publics ou enregistrés. Si vous bénéficiez actuellement du service de paiement de factures de la CWB, la solution de paiement de factures de la Banque Nationale sera à votre disposition une fois la migration terminée. L'option vous permet également de payer d'autres fournisseurs avec les renseignements bancaires du nouveau fournisseur ou du nouveau bénéficiaire.	› Les paiements de factures ne sont offerts qu'en dollars canadiens. › Aucun paiement de facture récurrent ou postdaté établi avant la migration ne sera traité par la Banque Nationale après la migration. Veuillez passer en revue les bénéficiaires, appelés fournisseurs à la Banque Nationale, et ajouter manuellement tout bénéficiaire manquant après la migration. › Veuillez noter que les heures limites et les délais de traitement sont les suivants : – Les paiements avec signature finale avant 15 h (HE) un jour ouvrable seront traités ce jour. – Les paiements avec signature finale après 15 h (HE) ou un jour férié seront traités le jour ouvrable suivant. › Étant donné les efforts déployés par la Banque Nationale pour traiter vos paiements plus rapidement et efficacement, le rappel des paiements de factures le jour même ne sera plus possible. Il faut communiquer directement avec les fournisseurs pour annuler un paiement. › Veuillez noter que vous avez également la possibilité de payer vos factures au moyen de notre réseau de guichets automatiques.



Solutions de sorties de fonds (suite)

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
		› Si vous ne trouvez pas un fournisseur qui était auparavant visible, il est possible que ce fournisseur ne soit pas encore disponible à la Banque Nationale. La Banque Nationale poursuit l'expansion de son réseau de fournisseurs; toutefois, si un fournisseur n'est pas disponible, nous vous recommandons de traiter les paiements par virement électronique, chèque, télévirement ou par l'option « autres fournisseurs » sur la plateforme bancaire en ligne, si possible. Pour en savoir plus sur nos frais standards pour ces solutions, veuillez consulter notre <i>Guide de tarification des Services bancaires aux entreprises</i> à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux. › Les paiements à l'AGLC seront disponibles à la Banque Nationale et nécessiteront une solution personnalisée, pour laquelle de plus amples détails seront fournis. › Les paiements de factures sont possibles à des fréquences quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles et tous les deux mois. – Vous pourrez régler les fréquences de paiement en fonction des fréquences disponibles de la Banque Nationale ou de la correspondance la plus proche. › Vous pouvez consulter les renseignements pertinents sur votre dernier paiement à un fournisseur sur la plateforme bancaire en ligne pour vous assurer que les paiements ne sont pas dupliqués. La plateforme indique quand le dernier paiement à un fournisseur donné a été effectué et le montant.



Solutions de sorties de fonds (suite)

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Transfert de fichier électronique (TFE) – Dépôts directs Pour en savoir plus sur le TFE – Dépôt direct, veuillez consulter le <i>guide de l'utilisateur Dépôts directs</i> à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux .	Cette solution vous permet de déposer par voie électronique des montants en dollars canadiens ou américains au moyen d'un transfert de fichier électronique directement dans les comptes bancaires des bénéficiaires, peu importe l'institution financière au Canada. Si vous utilisez actuellement le Virement automatisé de fonds client et la solution de dépôt direct de la Banque Nationale, notez que ce service demeurera opérationnel jusqu'à votre migration vers les solutions de transfert de fichier électronique de la Banque Nationale. Le TFE – Dépôts directs exige que vous ayez un logiciel comptable compatible avec les fichiers ASCII pour les TFE, conformément aux normes 005 de Paiements Canada. Il s'agit du même format que vous utilisez actuellement pour les transferts de fichiers de Virement automatisé de fonds client. Si vous ne disposez pas déjà d'un tel logiciel comptable, notez que vous pourriez avoir la possibilité de passer à la solution offerte par notre partenaire Technicost.	› La solution de transfert de fichier électronique de la Banque Nationale prend en charge les transactions à destination et en provenance des comptes de chèques en dollars canadiens et en dollars américains, sans limite quant au nombre de transferts de fonds. › La solution offerte par notre partenaire Technicost vous permet d'envoyer des avis par courriel à vos payeurs/bénéficiaires pour les informer des débits ou des crédits à venir à leurs comptes. › Veuillez noter que votre compte sera débité du montant total du fichier 24 heures avant la date de traitement des fichiers CAD, ou 48 heures avant la date de traitement des fichiers USD (ou 24/48 heures avant la première date du fichier s'il contient plusieurs dates de paiement). Assurez-vous d'avoir suffisamment de fonds dans votre compte bancaire au moment du retrait.



Solutions de sorties de fonds (suite)

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
		› Si vous êtes actuellement un utilisateur du Virement automatisé de fonds client et que le TFE – Dépôts directs s'applique à vous, vous bénéficierez de la méthode de facturation dynamique avec un rabais supplémentaire de 15 % sur les volumes mensuels et les retours à 0,80 \$, pour une période minimale de 12 mois après la migration. De plus, les frais de configuration seront annulés. Vous bénéficierez des frais normaux avantageux de la Banque Nationale pour les TFE – Dépôts directs pour tous les autres Virements automatisés de fonds client applicables (arrêt des paiements et corrections). Pour en savoir plus sur nos frais standards, veuillez consulter la page des <i>frais des Solutions de gestion de trésorerie</i> à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux. – Si vous utilisez actuellement la saisie manuelle pour le Virement automatisé de fonds client, vous devrez peut-être utiliser la plateforme Technicost pour configurer votre fichier. Si cela s'applique à vous, la Banque Nationale assumera les frais associés à l'utilisation de Technicost pendant au moins 12 mois après la migration.



Solutions de sorties de fonds (suite)

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Traites bancaires Pour en savoir plus, veuillez consulter bnc.ca/conseils .	Les paiements effectués par traites bancaires sont un service dans lequel la Banque Nationale garantit les fonds au bénéficiaire du paiement. À compter de la date de migration, les traites bancaires seront émises à partir de votre nouveau compte chèques de la Banque Nationale. Veuillez noter que la Banque Nationale n'offre plus la certification des chèques comme service, mais les chèques certifiés et les traites bancaires en circulation de la CWB seront honorés.	› La limite des traites est de 10 000 000 \$ (CAD, USD et EUR). › Les traites bancaires ne sont émises qu'à partir de comptes de chèques. › Les traites bancaires sont disponibles en USD, CAD et EUR.

Nouvelles solutions de sorties de fonds

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Conciliation de chèques Pour en savoir plus, veuillez consulter le <i>guide de l'utilisateur – Conciliation de chèques</i> à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux .	Pour répondre aux besoins de votre entreprise, la Banque Nationale offre un service automatisé complet de conciliation de chèques qui vous permet de simplifier votre processus de gestion des chèques et de prévenir la fraude. Le service détecte les chèques irréguliers ou encaissés frauduleusement en comparant ce que vous avez émis avec les effets présentés pour paiement à partir de vos comptes.	› Le service est offert en dollars canadiens et en dollars américains pour les comptes au Canada. › Vous pouvez consulter et gérer vos chèques en ligne. › Des rapports détaillés sur l'état des chèques peuvent être envoyés chaque jour, chaque semaine ou chaque mois. › Les images de chèques sont disponibles pendant 7 ans. › Les rapports de gestion sont disponibles en ligne et en format de fichier électronique (ASCII).



6. Services internationaux

La section qui suit décrit les changements les plus importants concernant les services internationaux, y compris les opérations de change et offres commerciales.

La Banque Nationale offre une vaste gamme de services auxquels vous aurez accès. Veuillez consulter la **lettre de migration** pour connaître la date et l'heure de la migration de vos produits et services. Étant donné que la Banque Nationale continue d'apporter des améliorations à ses services et à ses offres, veuillez consulter le site **bienvenue.bnc.ca** pour suivre nos mises à jour.

6.1 Comptes en devise étrangère et opérations de change

L'offre de services de la Banque Nationale en matière de devise étrangère simplifie vos transactions internationales et atténue les risques associés aux fluctuations des taux de change grâce aux produits et services suivants :

- › Comptes en euros, en dollars américains, en renminbi (yuan) et 12 autres devises.
- › Plateforme en ligne à la fine pointe de la technologie pour gérer vos opérations de change avec un contrôle centralisé et dynamique.
- › Accès facile à des cambistes expérimentés spécialisés dans la gestion des risques financiers (devises, taux et produits de base).
- › Analyse complète du risque de votre entreprise ou de votre portefeuille de placements à l'aide de notre cadre multiactifs.
- › Publications économiques quotidiennes et alertes de marché.

Si vous utilisez actuellement les solutions de taux de change offertes par le partenaire de la CWB, Convera, nous vous suggérons d'utiliser la solution correspondante de la Banque Nationale : FX United. Cette plateforme de négociation en ligne vous permet de traiter efficacement vos contrats de change, ce qui assure des transactions fluides et simplifiées.

Lors de la migration, tous les contrats actuels de couverture de taux de change émis demeureront en vigueur. Sauf indication contraire de votre directrice ou directeur de compte, aucune action n'est requise de votre part.



Offres relatives aux devises étrangères

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Compte en devise étrangère Pour en savoir plus, veuillez consulter bnc.ca/compte-devise-etrangere .	Les offres de comptes en devise étrangère de la Banque Nationale simplifient vos transactions internationales en vous permettant de recevoir des fonds et d'effectuer des paiements dans 15 devises différentes directement par l'entremise de la plateforme bancaire en ligne. Les comptes en devise étrangère sont disponibles pour les devises suivantes : › Dollar américain (USD) › Euro (EUR) › Renminbi (yuan) (CNY)¹ › Livre sterling (GBP) › Yen japonais (JPY) › Couronne norvégienne (NOK) › Couronne tchèque (CZK) › Dollar australien (AUD) › Dollar de Hong Kong (HKD) › Dollar de Singapour (SGD) › Dollar néo-zélandais (NZD) › Peso mexicain (MXN) › Rand sud-africain (ZAR) › Riyal saoudien (SAR) › Zloty polonais (PLN)	› Il n'y a pas de solde minimal requis pour l'ouverture d'un compte. › Les dépôts peuvent être retirés sur demande par notre plateforme bancaire en ligne et sont convertis dans la devise du compte destinataire. › Les dépôts et les retraits en espèces ne sont pas permis et les chèques ne peuvent pas être émis sur des comptes en devise étrangère. › Il n'y a pas d'intérêt sur les dépôts ni de protection contre les découverts sur les comptes. › Vous pourrez recevoir un relevé de compte mensuel par la poste, par courriel ou par l'intermédiaire de notre plateforme bancaire en ligne, en format Bank Administration Institute, qui détaillera les transactions effectuées le jour ouvrable précédent. › Des frais de gestion mensuels peuvent s'appliquer aux comptes en devise étrangère. Pour en savoir plus sur nos frais standards, veuillez consulter notre <i>Guide de tarification des Services bancaires aux entreprises</i> à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux.
Transactions de change au comptant Pour en savoir plus, veuillez consulter bnc.ca/risque-change .	Les transactions de change au comptant sont la forme la plus simple de transactions en devise. Elles vous permettent de recevoir le taux de change du jour même en tout temps pour couvrir vos besoins immédiats. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les taux de change, veuillez consulter bnc.ca/tauxdechange.	› Puisque vous êtes une entreprise cliente de la Banque Nationale effectuant des transactions en devises, le bureau de change (arbitragiste) vous permet de faire des transactions directement sur la plateforme bancaire en ligne. Pour bénéficier du service, veuillez communiquer avec votre directrice ou directeur de compte. › Le règlement doit être effectué dans les deux jours suivant la transaction.

¹ Les paiements et les comptes en CNY (yuan renminbi chinois) sont soumis à certaines restrictions.



Offres relatives aux devises étrangères (suite)

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
Solutions de risque de taux de change Pour en savoir plus, consultez bnc.ca/tauxdechange .	La Banque Nationale recommande que les contrats à terme, les <i>swaps</i> de devises et les options de change conclus avec votre fournisseur actuel soient conservés jusqu'à leur échéance. Pour vous aider à poursuivre votre réflexion sur vos besoins en matière de solutions de risque, la Banque Nationale vous propose de discuter des options qui s'offrent à vous avec son équipe d'experts en transactions en devises étrangères. Parlez à votre directrice ou directeur de compte afin de prévoir une discussion sur les solutions avec votre équipe.	
	Contrats à terme Ce contrat vous permet de gérer votre risque de taux de change en sécurisant à l'avance votre taux de conversion pour une transaction que vous prévoyez réaliser. Vous éliminez ainsi l'incertitude associée aux fluctuations des devises. Le contrat d'opérations de change est un engagement à faire la transaction du montant à la date et au taux convenus. Veuillez noter que tout changement de date entraînera un rajustement monétaire à votre compte (débit ou crédit) en fonction des changements des taux du marché et du taux contractuel.	› Aucun montant minimal par contrat n'est requis. › Le taux de change à terme reflète le taux au comptant en vigueur, ajusté à la hausse ou à la baisse par les taux à terme en vigueur. › La durée maximale autorisée dépend de vos besoins et des ententes de crédit conclues avec la Banque Nationale. › Ce contrat peut être réglé à date fixe ou ouvert sur une période de 30 jours (jusqu'à 180 jours dans certains cas). › Vous pouvez effectuer la transaction en ligne en ouvrant une session sur la plateforme bancaire en ligne.



Offres relatives aux devises étrangères (suite)

Produit de la Banque Nationale	Description du produit	Précisions
	Collier de taux Dans les colliers de taux, vous négociez une fourchette dans laquelle le taux de change pourra fluctuer, plutôt qu'un taux fixe. Ce type de contrat vous permet de bénéficier d'une variation favorable du marché jusqu'à un niveau prédéterminé; si le taux du marché évolue dans la mauvaise direction, le collier vous offrira un filet de sécurité.	› Les taux maximum et minimum sont basés sur les taux du marché pour les dates sélectionnées, ainsi que sur les taux de change que vous avez utilisés dans votre budget. › La durée maximale du collier dépend des besoins de votre entreprise et de la limite de crédit autorisée. › Le montant minimum nécessaire est l'équivalent en devises de 200 000 CAD par transaction.
	Contrats à terme à taux moyen Ce contrat offre les mêmes avantages que les contrats à terme et les colliers de taux, mais sur une plus longue période; il est très utile pour les transactions récurrentes au taux au comptant tout au long d'un contrat.	› Le taux moyen est calculé à partir des taux de midi de la période choisie. › Un règlement en espèces est alors effectué en fonction de la différence entre cette moyenne et le taux négocié dans votre contrat pour le montant couvert. › Ce règlement compense le taux au comptant obtenu pendant la période.
	Autres produits dérivés de change Outre les colliers et les contrats de change à terme, nous proposons un large éventail de stratégies de couverture de taux de change, notamment : › Swap de devises › Vente de plafonds/planchers › Contrat à terme participatif › Option sur devises	› Le montant minimum nécessaire est l'équivalent en devises de 200 000 CAD par transaction. › La durée va de 3 jours à 12 mois (ou jusqu'à 60 mois avec autorisation de crédit). › Un arbitragiste évaluera vos besoins et votre profil pour recommander une stratégie de gestion des risques appropriée.



6.2 Services de commerce international

La Banque Nationale offre divers outils pour faciliter vos activités commerciales. Le crédit documentaire, l'encaissement documentaire et les lettres de garantie/lettres de crédit standby sont conçus pour assurer la sécurité et la confiance dans vos transactions commerciales internationales.

Si vous utilisez actuellement le service de lettres de crédit de la CWB, vous aurez accès à un service similaire ainsi qu'au service de lettres de garantie de la Banque Nationale à compter de la date de migration.

- › Si votre entreprise a besoin de services de commerce international, notez qu'à la Banque Nationale, vous avez accès à tout ce dont vous avez besoin pour importer et exporter de façon simple et sécuritaire avec l'accompagnement d'une seule équipe. Votre directrice ou directeur de compte vous aidera à choisir les produits et services qui vous conviennent dans notre gamme complète de services de commerce intérieur et international.
- › L'offre commerciale de la Banque Nationale comprend les Solutions Commerce Mondial en ligne, un portail en ligne qui vous aide à gérer et à suivre vos transactions commerciales. Vous pouvez soumettre des demandes, accéder à des modèles et obtenir des mises à jour en temps réel sur vos transactions. Vous pouvez facilement demander l'émission ou la modification des crédits documentaires ou des lettres de garantie, soumettre des demandes de recouvrement et consulter des rapports détaillés. **Le portail aide également à réduire le temps de traitement et le risque de fraude.**

Après la migration, tous les instruments en circulation demeureront en vigueur. Sauf indication contraire de votre directrice ou directeur de compte, aucune action n'est requise de votre part.

Veuillez noter que, pour tout instrument faisant l'objet d'un renouvellement ou d'une prolongation, les frais et les modalités pourraient être rajustés selon les normes de la Banque Nationale au moment du renouvellement ou de la prolongation. Pour en savoir plus sur nos frais standards, veuillez consulter notre *Guide de tarification des Services bancaires aux entreprises* à bienvenue.bnc.ca/entreprises/documents-legaux.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez contacter votre directrice ou directeur de compte.

Aperçu des équivalences pour les services de protection à l'importation et à l'exportation

Solutions commerciales de la CWB	Équivalent de la Banque Nationale
Lettres de crédit d'entreprise	Lettres de garantie

Les équivalents de la Banque Nationale peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des services internationaux de la CWB. Veuillez consulter le tableau détaillé suivant pour obtenir de plus amples renseignements.



Autres offres de la Banque Nationale

Crédit documentaire

Encaissement documentaire

Offre de produits de commerce international

Produit de la Banque Nationale	Description du produit
Lettres de garantie/ de crédit standby Pour en savoir plus, veuillez consulter bnc.ca/transactions-entreprise .	Lorsque vous traitez avec des partenaires d'affaires au Canada et à l'étranger, vous pourriez être tenu de prouver votre solvabilité. Une lettre de garantie/de crédit standby est une promesse irrévocable de la Banque Nationale selon laquelle votre débiteur sera indemnisé si vous ne respectez pas vos obligations contractuelles. La Banque Nationale émet un paiement à votre client (bénéficiaire) sur présentation des documents requis. Si vous utilisez actuellement les lettres de crédit d'entreprise de la CWB, notez que l'équivalent à la Banque Nationale est la lettre de garantie/de crédit standby.
Crédit documentaire Pour en savoir plus, veuillez consulter bnc.ca/transactions-entreprise .	Lorsque vous exportez ou importez des marchandises, le crédit documentaire permet de concilier les intérêts des parties et vous aide à réaliser vos transactions internationales en toute sécurité. À l'import, la Banque Nationale peut émettre un crédit documentaire en s'engageant à payer un exportateur contre réception de documents conformes aux conditions du crédit documentaire. À l'export, la Banque Nationale peut ajouter sa confirmation à votre crédit documentaire, vous permettant de vous prémunir des risques liés au pays et à la banque de votre acheteur. Bien que les bénéficiaires soient généralement situés à l'extérieur du Canada, un crédit documentaire peut également être accordé à des bénéficiaires canadiens.
Encaissement documentaire Pour en savoir plus, veuillez consulter bnc.ca/transactions-entreprise .	Lorsque vous vendez des marchandises à un acheteur, vous pouvez demander à la Banque Nationale de s'occuper de l'encaissement documentaire. Il s'agit d'acheminer les documents d'expédition à la banque de l'importateur pour qu'elle les mette à sa disposition. Ce produit n'entraîne pas d'obligation de paiement de la part de la banque de l'importateur si ce dernier ne s'acquitte pas de ses obligations.



Restons en contact

Votre expérience de migration est importante pour nous. Vous pouvez communiquer avec nous à tout moment pendant votre migration.

- › Consultez le site bienvenue.bnc.ca/entreprises pour obtenir les renseignements les plus récents sur la migration, incluant une **foire aux questions (FAQ)**.
- › Contactez votre directrice ou directeur de compte ou votre centre bancaire local.
- › Appelez le Centre d'expérience client (CEC) de la Banque Nationale au 1 844 394-4494.

Nous vous remercions de nous accorder votre confiance, maintenant en tant que banque combinée, pour vous aider à atteindre vos objectifs financiers. Nous sommes engagés à vous offrir le service auquel vous vous attendez en vous donnant accès à des produits et services encore plus complets, des fonctionnalités numériques additionnelles et un réseau bancaire plus vaste partout au Canada.

Nous avons hâte de commencer ce prochain chapitre avec vous et de vous soutenir dès maintenant et à l'avenir.

^{MD} Interac et Virement Interac sont des marques déposées d'Interac inc. utilisées sous licence.

^{MD} MASTERCARD est une marque déposée de Mastercard International Incorporated.

^{MD} THE EXCHANGE et ACCEL sont des marques de commerce déposées de Fiserv Inc., utilisées sous licence au Canada par FICANEX Services Limited Partnership.

© Banque Nationale du Canada, 2025. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.



bienvenue.bnc.ca